

MINISTERE DES TRANSPORTS ET
COMMUNICATIONS

Rapport annuel 1964-65

CANQ
TC
100
1964-65

B

42
5

639695

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,
21^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA
G1R 5H1

A l'honorable

M.-Claire Kirkland-Casgrain,

Ministre des Transports et Communications

Madame le ministre,

J'ai l'honneur de vous
soumettre le résumé des activités des différents
services du ministère des Transports et Communica-
tions pour l'année budgétaire 1964/65.

Veillez agréer, madame
le ministre, l'expression de mes sentiments les
plus distingués.

Cordialement vôtre,

Le sous-ministre



Jacques Verreault

Québec, 28 février 1966

CAND
TC
100
1964/65

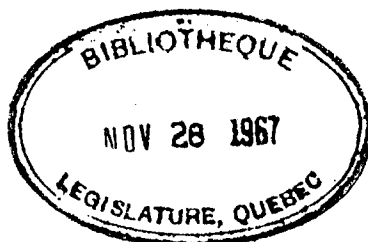


TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	-----	1
INTRODUCTION	-----	2
BUDGET	-----	5
BUREAU DES VEHICULES AUTOMOBILES:	-----	8
a) revenus		9
b) dépenses		10
c) véhicules immatriculés		11
d) permis de conduire		16
e) responsabilité financière		19
f) examens de conduite		24
g) écoles de conduite		27
h) accidents et statistiques		28
SERVICE DE LA SECURITE ROUTIERE	-----	30
TRANSPORT D'ECOLIERS	-----	37
SERVICE D'INSPECTION	-----	42
SERVICE AERIEN-	-----	45
SERVICE MARITIME	-----	53
PERMIS SPECIAUX	-----	59
REGIE DES TRANSPORTS	-----	62
REGIE DES SERVICES PUBLICS	-----	91
BUREAU DES EXPROPRIATIONS DE MONTREAL	-----	97

AVANT-PROPOS

Il y a différentes façons de concevoir un rapport annuel. Le ministère des Transports et Communications s'est arrêté à la formule qui lui est apparue comme la plus apte à vraiment renseigner sur l'activité et le travail accompli.

Le présent rapport est appelé "1964/1965", mais chacune des parties qui l'intègre ne couvre pas la même période. Il s'agit certes toujours d'une période de douze mois, toutefois ce ne sont pas toujours les mêmes douze mois. Ce fut du reste ainsi au cours des récentes années et l'on a semblé dans tous les milieux intéressés être content de la procédure adoptée.

Le budget du ministère proprement dit couvre l'année fiscale. Les régies affiliées font rapport en relation aux années d'exercice que les législateurs leur ont données.

En ce qui a trait au Service aérien, l'année de calendrier 1965 est suivie. Il en est de même dans le rapport quant aux immatriculations de véhicules. En somme, dans la mesure où il a semblé possible d'offrir des données plus récentes sans nuire à une bonne intelligence de l'activité et du travail, ce fut fait.

Le ministère n'a certes pas la prétention d'avoir préparé un rapport qui soit d'une haute tenue -- en particulier sur le plan des arts graphiques -- mais il a voulu offrir le plus fidèle reflet que possible de son activité d'une année.

INTRODUCTION

On ne peut concevoir, sans transport ni communication, que le Québec puisse réellement mettre en valeur ses ressources agricoles, industrielles, minières et forestières, ni développer maintes autres activités, y compris divers services administratifs, techniques et sociaux.

En conséquence, le ministère des Transports et Communications est mandaté dans des champs d'activités qui conditionnent la vie même de la société civile.

La création du ministère s'est faite par une loi spéciale sanctionnée le 27 novembre 1952. On a donné au nouveau département de l'administration gouvernementale les juridictions suivantes:

- a) le transport routier dans la province;
- b) l'application de la Loi des véhicules automobiles, sauf la surveillance de la circulation sur les routes et la poursuite des infractions à cette loi, qui relèvent du ministère de la Justice;
- c) la surveillance et le contrôle, dans les limites de la juridiction de la province, des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par chemin de fer, tramway, navigation ou voies aériennes; de transport ou de distribution, par voie de canalisation, de pétrole, de gaz ou d'eau, à l'exception des aqueducs municipaux; de transmission, de distribution, de vente ou de production de gaz, de vapeur, de chaleur, de lumière ou de force motrice produits autrement que par l'électricité; de transmission de messages télégraphiques ou téléphoniques.

Quoique créé à la fin de novembre 1952, le ministère ne commença à opérer qu'en janvier 1955, alors qu'un sous-ministre y fut nommé qui s'adjoignit quatorze autres fonctionnaires, dont un conseiller juridique et un directeur de bureau à Montréal.

Un tableau sommaire donnera la progression constante et l'augmentation du personnel.

A ses débuts, le ministère des Transports et Communications ne comprenait, à toutes fins pratiques, que la Régie des transports et un Service d'inspection qui s'organisa graduellement.

En 1958, un embryon de service en sécurité routière prit naissance et devint, par la suite, le Service d'éducation en sécurité routière.

Cependant, ce n'est qu'en 1960, que le ministère prit vraiment l'envergure que nous devons bientôt lui connaître à la suite de la réunion ou de l'organisation, sous sa juridiction, des services et régies suivants:

- Administration -
- Bureau du contentieux -
- Bureau des expropriations -
- Bureau des véhicules automobiles -
- Régie des services publics -
- Régie des transports -
- Service aérien -
- Service d'éducation en sécurité routière -
- Service d'inspection -
- Service maritime -

L'évolution continue au ministère dans le sens d'une plus grande efficacité administrative et d'un meilleur service du bien public.

PROGRESSION DU PERSONNEL

<u>ANNEE:</u>	<u>MINISTERE:</u>	<u>REGIE DES TRANSPORTS:</u>	<u>REGIE DES SERVICES PUBLICS:</u>	<u>BUREAU DES EX-PROPRIATIONS:</u>	<u>VEHICULES-AUTOMOBILES:</u>	<u>TOTAL:</u>
1954/1955	15	75	22			<u>112</u>
1955/1956	45	79	23			<u>147</u>
1956/1957	52	84	22			<u>158</u>
1957/1958	62	82	23			<u>167</u>
1958/1959	67	84	19			<u>170</u>
1959/1960	77	82	20			<u>179</u>
1960/1961	121	85	24			<u>230</u>
1961/1962	146	81	30		616	<u>873</u>
1962/1963	159	90	28	6	686	<u>969</u>
1963/1964	179	90	30	10	735	<u>1044</u>
1964/1965	208 (Adm. 47) (Insp. 59) (S.R. 30) (S.A. 72)	81	27	10	(Que. 522) 814 (Mont. 145) (Ext. 147)	<u>1140</u>

(Emetteurs de licences à commission 92)

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

S.R. - Sécurité routière
S.A. - Service aérien.

B U D G E T

Au cours de l'année fiscale, close le 31 mars 1965, le ministère des Transports et Communications a perçu la somme de \$55,784,775.87 provenant de sources très variées, soit licences, permis, immatriculations de véhicules, honoraires de régies etc.

Les déboursés pour la même période furent de \$7,402,949.07.

Si l'on compare les revenus de 1963/1964 avec ceux de 1964/1965, l'on peut constater une augmentation de 8.09%, tandis que pour les déboursés une augmentation de 14.82%.

	<u>1959/60</u>		<u>1960/61</u>		<u>1961/62</u>	
	<u>Crédits</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Crédits</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Crédits</u>	<u>Dépenses</u>
Administration	262,000.00	286,867.03	465,000.00	440,120.18	2,315,638.08	2,134,352.44
Service d'inspection	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Service aérien	-----	23,540.38	425,000.00	409,775.99	209,000.00	123,890.04
Bureau des véhicules autos.	-----	-----	-----	-----	(a) 710,555.66	676,191.13
Sécurité routière	-----	-----	(b) 75,000.00	74,996.43	(c) 85,000.00	74,696.74
Régie des transports	325,000.00	346,977.13	375,000.00	367,009.62	455,000.00	379,887.34
Régie des services publics	130,000.00	143,676.67	180,000.00	171,100.52	235,000.00	193,857.04
Bureau des expropriations	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Subsides maritimes	-----	-----	557,524.46	556,774.46	460,000.00	456,025.00
Dépenses diverses	15,000.00	12,066.92	15,000.00	14,038.69	17,766.00	17,334.66
Total	807,000.00	885,845.79	2,148,524.46	2,071,557.13	4,487,959.74	3,937,470.68

	<u>1962/63</u>		<u>1963/64</u>		<u>1964/65</u>	
	<u>Crédits</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Crédits</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Crédits</u>	<u>Dépenses</u>
Administration	213,000.00	203,246.42	275,700.00	233,178.02	341,500.00	314,346.95
Service d'inspection	260,000.00	244,006.44	326,300.00	285,340.85	380,000.00	345,973.08
Service aérien	445,000.00	432,314.14	469,100.00	409,560.28	536,000.00	495,974.79
Bureau des véhicules autos.	3,940,000.00	3,708,253.11	4,277,800.00	4,093,560.10	4,857,000.00	4,622,599.99
Sécurité routière	230,000.00	213,598.02	257,100.00	189,572.98	243,500.00	205,946.18
Régie des transports	470,000.00	439,276.84	520,400.00	467,792.18	480,000.00	439,481.74
Régie des services publics	285,000.00	216,615.11	261,400.00	235,759.15	283,000.00	236,095.90
Bureau des expropriations	-----	44,849.33	85,000.00	76,723.78	106,000.00	79,993.21
Subsides maritimes	570,000.00	569,990.00	578,000.00	523,462.40	673,000.00	658,000.00
Dépenses diverses	15,000.00	13,003.19	10,000.00	8,019.68	10,000.00	4,537.23
Total	6,428,000.00	6,072,309.25	6,976,800.00	6,446,245.64	7,805,000.00	7,402,949.07

NOTE: a) Commissions aux émetteurs de licences de véhicules automobiles et plaques pour véhicules automobiles -
b) c) Propagande en faveur de la sécurité routière -

R E V E N U S

	<u>1959/1960</u>		<u>1960/1961</u>		<u>1961/1962</u>
Régie des transports (honoraires)	782,508.81	(honoraires)	909,167.77	(honoraires)	1,087,096.99
Régie des services publics	25,657.55		21,135.10		27,951.50
Véhicules automobiles	-----		-----		44,712,691.78
Moins remboursements R.T.	4,481.58	R.T.	5,047.23	R.T.	6,736.76
	-----		-----	V.A.	116,343.77
Total (moins remboursements)	803,684.78		925,255.64		45,704,659.74
	<u>1962/1963</u>		<u>1963/1964</u>		<u>1964/1965</u>
Bureau des Expropriations de Montréal	-----		-----	(e)	252,325.00
Régie des transports (a)	1,264,497.53		1,407,301.81		1,602,041.67
Régie des services publics	28,717.50		32,522.64		26,991.40
Véhicules automobiles (b)	47,825,026.98	(d)	50,194,168.63		53,636,137.41
Véhicules automobiles (c)	67,608.41	(c)	114,705.45		147,770.63
Ventes de rebuts	4,608.64		12,666.33		11,361.66
Taxes de vente et d'accise	691.17		528.51		3,998.32
Dépenses des années antérieures	6,457.72		215.98		2,608.25
Autres revenus	1,111.43		1,710.74		16.91
Indemnités, assurance-accidents	-----		5,832.71		101,524.62
Moins remboursements R.T.	7,190.53	R.T.	3,858.00		-----
	-----	V.A.	161,297.54		-----
Total (moins remboursements)	49,076,325.93		51,604,497.26		55,784,775.87

- a) honoraires, ventes et services divers -
 b) licences, permis -
 c) ventes de listes de propriétaires de véhicules automobiles
 et de détenteurs de licences et copies de certificats -
 d) licences et permis, licences, enregistrement et plaques,
 année 1963 - examens et démonstrations de conduite -
 véhicules publics, péage par mille -

- e) les revenus ont un poste budgétaire particulier
 pour une première année; le Bureau des Expropria-
 tions de Montréal fut fondé par une loi sanction-
 née le 20 juin 1962 mais, jusqu'à l'année finan-
 cière 1964/1965, la procédure comptable adoptée
 fut d'appliquer les revenus contre les dépenses -

BUREAU DES VEHICULES AUTOMOBILES

La première loi des véhicules automobiles au Québec remonte à 1906; c'est la même année que l'on a commencé à émettre des permis de conducteurs et de chauffeurs. Ce n'était toutefois qu'une petite section administrative rattachée au ministère du Revenu.

L'expansion en un demi-siècle s'est révélée extrêmement considérable et, lorsque la juridiction sur le Bureau des véhicules automobiles a quitté, le 1er juillet 1961, les ministères des Finances et du Revenu afin d'être rattachée aux Transports et Communications, le nombre de véhicules immatriculés au Québec atteignait déjà les trois quarts d'un million. Il s'est ajouté depuis un autre million en cinq années seulement.

Afin de montrer le rythme d'accroissement, voici les nombres de véhicules immatriculés durant trois années particulières. On en comptait 450,200 en 1950; après dix ans, c'était 761,599; cinq années plus tard, en 1965, le nombre s'établissait à 1,609,372.

L'administration du Bureau des véhicules automobiles est devenue à la fois complexe et dotée des normes d'efficacité les plus avancées que possible. On trouvera dans les pages qui suivent un résumé de l'activité et des travaux de l'année 1965.

ETAT DES DROITS PERCUS PAR LE BUREAU DES VEHICULES AUTOMOBILES POUR
LA PERIODE FISCALE DU 1er AVRIL 1964 AU 31 MARS 1965

		<u>R E C E T T E S</u>
A-	10- Véhicules de promenade	\$ 22,901,492.00
	20- a) Véhicules de commerce	
	b) Véhicules de louage	
	c) Véhicules de livraison	
	d) Véhicules de ferme	\$ 21,838,477.00
	30- Remorques commerciales et privées	
	Remorques de livraison	
	Remorques de ferme	\$ 3,655,404.00
	40- Autobus (transport public)	
	Autobus (transport d'écoliers)	
	Autobus (transport privé)	\$ 1,532,996.00
	50- a) Véhicules - taxis	
	b) Véhicules de promenade de louage	
	c) Véhicules immatriculés avec le préfixe "H"	\$ 1,086,592.00
	60- Motocyclettes	\$ 64,436.00
	70- Autres véhicules immatriculés avec les préfixes: "W" - "WH" - "P" - "FR"	\$ 615,208.00
	80- Autres véhicules immatriculés avec les préfixes: "G" - "GP" - "SN" - "S"	\$ 68,025.00
	90- Autres véhicules immatriculés avec les préfixes: "C" - "K"	\$ 298,865.15
	100- Permis aux commerçants: Plaques de démonstrateurs, Licences de garages	\$ 286,896.00
	110- Permis de conduire (examens) et renouvellements	\$ 448,501.00
	120- Emission de permis pour moniteur ou conduite automobile	\$ 1,570.00
	130- Transferts, duplicata	\$ 420,889.33
	140- Droits perçus pour plaques perdues	\$ 38,827.50
		\$ 53,258,178.98

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Un montant de \$13,659,734.91 a été perçu pour la taxe de vente sur les transferts de véhicules automobiles ou l'achat de nouveaux véhicules. De plus, il est à remarquer qu'un montant de \$1,252,355.00, en droits de Régie, a été perçu par le Bureau des véhicules automobiles. Cette perception de la taxe de vente et les droits de la Régie représente naturellement un travail assez considérable. Le Bureau a retiré aussi des revenus de \$155,146.42 contre renseignements fournis à la compagnie R.L. Polk et ailleurs, de même que \$11,361.66 pour vente de matériel et rebuts. A titre informatif, le grand total des encaissements s'élève à \$68,336,776.97

BUREAU DES VEHICULES AUTOMOBILESNATURE DE LA DEPENSE AU COURS DE L'ANNEE FISCALE DU 1er AVRIL 1964 AU 30 MARS 1965

TRAITEMENTS:	\$ 2,422,725.38
REMUNERATIONS ADDITIONNELLES:	\$ 50,990.56
CONGES DE MALADIE:	\$ 2,538.09
FRAIS DE VOYAGES:	\$ 63,999.19
COMMISSIONS AUX EMETTEURS DE LICENCES:	\$ 846,758.59
PLAQUES POUR VEHICULES AUTOMOBILES:	\$ 492,376.67
TRAITEMENT ELECTRONIQUE DES DONNEES:	\$ 150,000.00
LOYERS DE BUREAUX:	\$ 4,462.10
EXPRESS ET MESSAGERIES:	\$ 18,239.26
TELEPHONE ET TELETYPE:	\$ 7,718.81
FRAIS DE POSTE:	\$ 217,987.69
ASSURANCES:	\$ 15,373.62
TRANSPORT D'ARGENT ET FRAIS DE BANQUE:	\$ 9,020.93
ACCESSOIRES DE BUREAU:	\$ 47,566.02
PAPETERIE:	\$ 107,816.54
IMPRESSIONS:	\$ 110,456.32
ABONNEMENTS:	\$ 1,715.55
LOCATION DE MACHINES DE BUREAU:	\$ 31,926.83
ENTRETIEN ET REPARATION D'ACCESSOIRES DE BUREAU:	\$ 5,304.84
REPARATIONS ET ACCESSOIRES D'AUTOMOBILES:	\$ 3,731.35
ESSENCE ET LUBRIFIANTS:	\$ 4,083.36
REMISAGE ET STATIONNEMENT:	\$ 3,085.17
ACHAT D'AUTOMOBILE:	\$ 2,564.30
SERVICE D'EAU:	\$ 490.65
MEDECINS, HOPITAUX; & "ACCIDENTS DE TRAVAIL":	\$ 524.70
PETITE CAISSE, FAUX BILLETS, DOUANES, ETC:	\$ 1,143.47
AVANCES:	\$ 575.00

TOTAL: \$ 4,623,174.99

STATISTIQUESVEHICULES IMMATRICULES DURANT L'ANNEE DE CALENDRIER 1965.

	Véhicules de promenade	1,098,036
	Véhicules de promenade de louage	17,127
"A"	Autobus (transport public)	4,570
"AE"	Autobus (transport d'écoliers)	6,115
"AP"	Autobus (transport privé)	57
"C"	Tracteurs agricoles	55,003
"DPL"	Véhicules de promenade appartenant à des membres du corps diplomatique	211
"E"	Véhicules affectés au transport de pas plus de sept écoliers à la fois, aux frais d'une Commission scolaire	13
"F"	Véhicules de commerce	152,235
"FR"	Véhicules de remorquage	2,111
"FX"	Véhicules de commerce de louage	4,753
"G"	Véhicules appartenant à tout gouvernement, à l'exception de celui du Québec, et à certaines institutions subventionnées.	12,905
"GP"	Véhicules appartenant au gouvernement du Québec	5,720
"H"	Ambulances et corbillards	879
"K"	Véhicules de promenade et camionnettes utilisés dans certaines régions isolées	2,347
"L"	Véhicules de livraison	19,008
"M"	Motocyclettes	16,586
"MD"	Véhicules de promenade appartenant aux membres du collège des médecins et chirurgiens du Québec	3,113
"N"	Camions de ferme	38,242
"P"	Véhicules utilisés exclusivement sur les routes et terrains privés	8,763
"R"	Remorques commerciales et privées	58,795
"RL"	Remorques de livraison	11,069
"S"	Traineaux-mobiles (Ski-doo)	7,450
"SN"	Autos-neige et souffleurs à neige	489
"T"	Taxis	13,241
"U"	Remorques de ferme	58,769
"VE2"	Véhicules de promenade appartenant aux membres de l'Association des radio-amateurs du Québec Inc.	760

"W"

Véhicules ou machineries industriels qui
ne peuvent être utilisés pour le trans -
port de marchandises ou de matériaux.

10,225

"WH"

Véhicules munis d'outillage servant exclu-
sivement à l'entretien des chemins d'hiver

780

TOTAL:

1,609,372

IMMATRICULATION (PAR COMTE) DES VEHICULES AUTOMOBILES

1 9 6 5

ABITIBI EST ET OUEST	29,432
ARGENTEUIL	7,034
ARTHABASKA	10,920
BAGOT	5,583
BEAUCE	17,042
BEAUHARNOIS	14,084
BELLECHASSE	6,095
BERTHIER	8,580
BONAVENTURE	9,781
BROME	2,442
CHAMBLY	41,577
CHAMPLAIN	11,576
CHARLEVOIX	7,560
CHATEAUGUAY	13,144
CHICOUTIMI	32,503
COMPTON	10,287
DEUX-MONTAGNES	15,445
DORCHESTER	6,873
DRUMMOND	15,810
DUPLESSIS	8,624
FRONTENAC	9,217
GASPE	10,637
GATINEAU	10,287
HULL	27,453
HUNTINGDON	6,096
IBERVILLE	9,592
ILES DE LA MADELEINE	1,817
MONTREAL (l'archipel)	608,460
JOLIETTE	14,416
KAMOURASKA	6,622
LABELLE	8,031

LAC ST-JEAN	25,125
LAPRAIRIE	8,099
L'ASSOMPTION	14,564
LAVIOLETTE	15,552
LEVIS	22,473
L' ISLET	5,603
LOTBINIERE	11,447
MASKINONGE	8,836
MATANE	11,197
MATAPEDIA	5,213
MEGANTIC	17,417
MISSISQUOI	14,471
MONTCALM	6,517
MONTMAGNY	7,591
NAPIERVILLE	6,188
NICOLET	10,776
PAPINEAU	10,317
PONTIAC	6,254
PORTNEUF	12,989
QUEBEC ET BANLIEUE	113,291
RICHELIEU	10,641
RICHMOND	12,756
RIMOUSKI	11,071
RIVIERE DU LOUP	12,298
ROUVILLE	15,489
ROUYN-NORANDA	11,862
SAGUENAY	14,912
SHEFFORD	18,650
SHERBROOKE	20,776
SOULANGES	4,663
ST-HYACINTHE	14,820

ST-JEAN	9,248
ST-MAURICE	10,719
STANSTEAD	13,616
TEMISCAMINGUE	6,560
TEMISCOUATA	6,780
TERREBONNE	41,804
TROIS-RIVIERES	14,132
VAUDREUIL	14,015
VERCHERES	16,719
WOLFE	2,623
YAMASKA	4,278

TOTAL:	1,609,372
--------	-----------

DIVISION DES PERMIS DE CONDUIRE

Aux points de vue technique et administratif, les permis de conduire relèvent d'une division du Bureau des véhicules automobiles. On doit cependant préciser que la responsabilité au point de vue technique proprement dit est partagée avec le Centre de traitement des données électroniques --(appelé aussi Centre de mécanographie)-- depuis l'utilisation d'un équipement IBM en rapport aux permis de conduire.

Au cours de l'année, la Division des permis de conduire a eu la responsabilité de mettre en application le bill 21, sanctionné le 8 avril 1965 comme amendement au Code de la route. En bref, l'article 22 du Code fut modifié de manière à rendre tous les permis de conduire renouvelables, non plus le 1er juin, mais à chaque année impaire le jour anniversaire de la naissance du détenteur. On allait ainsi répartir à peu près uniformément durant toute l'année un travail qui était d'habitude concentré dans une courte période.

Les honoraires payables n'ont pas été modifiés. Ils restent de \$5 en règle générale et de \$2.50 pour une durée réduite, selon que le permis ou le renouvellement est daté d'une année impaire ou d'une année paire.

Durant les mois qui ont précédé la mise en vigueur de la nouvelle mesure législative, il a fallu élaborer diverses formules et documents administratifs. Dès le 15 avril 1965, 1,584,000 formules de renouvellement de permis de conduire étaient complétées par le Centre de traitement des données électroniques et expédiées à la poste.

.../...

Les statistiques révèlent qu'au 1er décembre 1965 on avait émis 1,531,256 permis de conduire, à savoir:

1.- Renouvellements à la suite de formules complétées par le Centre de mécanographie: -	1,013,600
2.- Renouvellements à la suite de formules complétées à la main:-	178,400
3.- Renouvellements à la suite de changement de description:-	19,475
4.- Renouvellements à la suite de corrections:-	2,925
5.- Renouvellements à la suite de changement du numéro matricule (soundex):-	36,525
6.- Renouvellements à la suite d'un changement d'adresse:-	272,050
7.- Nouveaux permis délivrés à la suite d'un examen de conduite:-	<u>108,281</u>
Ce qui forme un total de:-	1,631,256

Des formules de demandes en quantité égale avaient d'abord été reçues, puis vérifiées, et que l'on avait encaissé aussi un même nombre d'honoraires. Sur chacune des formules on devait inscrire le montant de \$5 et la date de l'encaissement. Voici la procédure utilisée à ce moment:

Dirigées au Contrôle des documents où s'effectue une deuxième vérification, les formules sont ensuite transmises à des employées qui travaillent dans une salle du Bureau des véhicules automobiles, mais sous l'autorité exclusive du Centre de mécanographie. C'est là que l'on procède à la

perforation de cartes maitresses. L'étape suivante a lieu à l'extérieur, c'est-à-dire dans l'immeuble occupé par le Centre de mécanographie en bordure du boulevard Charest ouest. On y imprime des certificats de permis de conduire au moyen d'un ordinateur électronique.

Une fois l'impression faite, le tout revient au Bureau des véhicules automobiles, chemin Sainte-Foy, plus précisément au Contrôle des documents. On transmet de là à la Division des permis de conduire où s'effectue l'insertion des certificats dans des enveloppes, qui doivent ensuite être affranchies et envoyées au Terminus postal de Québec. Les formules de renouvellements sont de leur côté transmises à la section du classement.

Cette explication de la nouvelle procédure fait ressortir le travail accompli. Elle permet encore de voir le jeu complexe des cheminements nombreux, depuis l'arrivée d'une demande de renouvellement jusqu'à ce que le permis de conduire atteigne son destinataire.

La perception des honoraires fut réduite du 1er avril 1964 au 31 mars 1965, car le permis de conduire était alors valide pour une période de deux ans à compter du 1er juin 1963. Mais du 1er avril 1965 au 1er décembre 1965, le Bureau a perçu \$8,112,672 sur l'émission des permis de conduire.

SECTION DE LA RESPONSABILITE FINANCIERE

Cette section est responsable de l'administration de la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles (S.R.Q. 1964, ch. 231) -- et cela, sous deux aspects:

- 1.- Veiller à ce que les suspensions découlant d'infractions au Code de la route et à certains articles du Code criminel soient effectivement et pleinement mises en vigueur; veiller aussi à ce que les formalités nécessaires à l'obtention d'un nouveau permis, dans ces cas, soient complétées.
- 2.- Voir à ce que les automobilistes non assurés, impliqués dans un accident, prouvent leur solvabilité pour l'avenir et règlent les dommages causés par l'accident.

La section a apporté au cours de l'année diverses améliorations à ses procédures internes afin d'accroître l'efficacité du travail. Son activité en rapport avec le bien public se résume plus commodément à l'aide de tableaux.

Infraction:

Le tableau "A" indique que des Cours municipales ont fait parvenir à la section 22,919 avis, tandis que des Palais de Justice en expédiaient 7,697, ce qui donne un total de 30,616 avis de suspension.

De ce nombre, un coup d'oeil sur le tableau "B" indique que la section a imposé un total de 8,421 suspensions pour infractions, dont 7,513 en vertu du Code criminel

.../...

et 873 en vertu du Code de la route. Les suspensions se partagent ainsi: 6,919 par l'autorité de la cour, et 1,502 par celle du directeur du Bureau des véhicules automobiles.

Le tableau "B" révèle aussi en détail la répartition des suspensions. La section a remis en vigueur 5,003 permis de conduire, laissant une différence de 3,418 qui représente le nombre des suspensions encore valides le 31 mars 1965.

Accident:

Le tableau "C" donne un résumé de l'activité à la sous-section des accidents. Il indique 20,306 rapports d'accidents et 28,357 avis de suspension. Au 30 avril 1964, il y avait 18,150 suspensions en vigueur par suite d'accidents; un an plus tard, le nombre atteignait 25,347, ce qui représente une hausse de 7,197.

La section a demandé à la Sûreté provinciale de procéder dans 14,362 cas de suspensions pour accidents. La Sûreté a retiré un total de 4,980 permis de conduire et certificats d'immatriculation.

AVIS RECUS DES COURS MUNICIPALES ET PALAIS DE JUSTICE

DU 1ER AVRIL 1964 AU 31 MARS 1965

		COUR MUNICIPALE	PALAIS DE JUSTICE	TOTAL PAR MOIS
AVRIL	1964	2505	707	3212
MAI	" "	1816	626	2442
JUIN	" "	2258	682	2940
JUILLET	" "	1697	563	2260
AOÛT	" "	2600	553	3153
SEPTEMBRE	" "	2336	861	3197
OCTOBRE	" "	1101	344	1445
NOVEMBRE	" "	1849	665	2514
DECEMBRE	" "	1606	711	2317
JANVIER	1965	1591	558	2149
FEBVIER	" "	1566	559	2125
MARS	" "	1994	868	2862
<u>T O T A L:</u>		<u>22919</u>	<u>7697</u>	<u>30616</u>

BUREAU DES VEHICULES AUTOMOBILES - DIVISION DE LA RESPONSABILITE

- Tableau "B" -

SUSPENSION DE PERMIS DE CONDUIRE - PERIODE: 1er avril 1964 au 31 mars 1965

22)..

	<u>GRAND TOTAL</u>	<u>CODE CRIMINEL (%)</u>	<u>CODE DE ROUTE (%)</u>	<u>COUR (%)</u>	<u>DIRECTEUR (%)</u>
SUSPENSION:	8421	7543	878	6919	1502
<u>CUMULATIF</u>					
	<u>RAISON DE LA SUSPENSION</u>				
<u>CODE CRIMINEL DU CANADA</u>		<u>TOTAL (%)</u>		<u>COUR</u>	<u>DIRECTEUR</u>
Art: 192 Négligence criminelle (Mort)		9		9	-
" 193 " (Lésions corporelles)		-		-	-
" 207 Homicide involontaire		-		-	-
" 221 (1) Négligence criminelle		112		92	20
" 221 (2) Délit de fuite		1,488		1,280	208
" 221 (4) Conduite dangereuse		436		356	80
" 222 Etat d'ivresse		51		36	15
" 223 Facultés affaiblies		5,403		4,696	707
" 225 Conduire durant suspension		44		41	3
		<u>7,543</u>		<u>6,510</u>	<u>1,033</u>
<u>CODE DE LA ROUTE</u>					
Art: 4I Vitesse		118		118	-
" 48-A Délit de fuite		68		51	17
" 79 Conduire sans licence - Suspension		120		6	114
CURATEUR PUBLIC		123		113	10
SUSP. ADD. PAR DIRECTEUR:		136		-	136
V-2D- CANCELLATION D'ASSURANCE:		112		-	112
DIVERS:		201		121	80
EMISSION: 5003					
		<u>878</u>		<u>409</u>	<u>469</u>

COMPLIATION FAITE LE 30 novembre 1965

Roland Baribeau,
Directeur.

DU 1ER AVRIL 1964 AU 31 MARS 1965

		RAPPORTS SOUIS POUR AVIS	AVIS DE SUSPENSION ENVOYÉS	ASSURÉS AVANT	DOMMAGES INFÉRIEURS	ASSURÉS APRÈS	DOMMAGES PERSONNELS	LÉGALEMENT STATIONNÉS	VOL	DIVERS	TOTAL DE SUSPENSIONS ANNULÉES	COSSIERS À LA SÛRETÉ	PERMIS DE CONDUIRE RETIRÉS	PLAQUES RETIRÉES	TOTAL DE PERMIS RETIRÉS	SUSPENSIONS EN VIGUEUR
AVRIL	1964	1435	2003	987	87	321	1	8	3	19	1426	372	376	398	774	18150
MAI	" "	1473	2450	1234	144	372	1	12	2	16	1781	342	143	121	264	18819
JUIN	" "	1359	1877	1234	90	275	2	3	-	28	1632	827	80	57	137	19064
JUILLET	" "	2614	3480	753	59	168	-	4	-	20	1004	1404	74	80	154	21540
AOUT	" "	1659	2072	1168	101	290	3	3	-	24	1589	1462	245	259	504	22023
SEPTEMBRE	" "	1904	2824	1126	134	273	2	5	-	26	1566	973	256	309	565	23281
OCTOBRE	" "	1828	2553	1619	86	289	1	3	-	17	2015	777	248	255	503	23819
NOVEMBRE	" "	2031	2855	1597	82	183	-	1	2	15	1880	597	197	262	459	24794
DECEMBRE	" "	1590	2289	2211	83	174	-	3	-	8	2479	328	149	137	286	24604
JANVIER	1965	877	1129	1107	96	209	2	6	-	18	1438	1174	97	87	184	24295
FEVRIER	" "	2769	3800	1664	165	295	3	7	2	36	2172	3351	200	199	399	25923
MARS	" "	767	1025	1187	104	267	2	2	3	36	1601	2755	386	365	751	25347
<u>T O T A L</u>		<u>20306</u>	<u>28357</u>	<u>15887</u>	<u>1231</u>	<u>3116</u>	<u>17</u>	<u>57</u>	<u>12</u>	<u>263</u>	<u>20583</u>	<u>14362</u>	<u>2451</u>	<u>2529</u>	<u>4980</u>	<u>25347</u>

SECTION DES EXAMENS DE CONDUITE

L'arrêté en conseil numéro 418, du 14 février 1961, statue que la compétence à conduire un véhicule automobile doit être établie par un examen subi devant des personnes que le ministre des Transports et Communications a autorisées.

La Section des examens de conduite, au Bureau des véhicules automobiles, est responsable au point de vue technique et administratif de quarante-trois bureaux et de trois unités mobiles. Celles-ci parcourent les régions éloignées de la province, là où il n'y a pas de bureau d'examen de conduite.

On fait subir à chaque candidat ou candidate à la conduite un triple examen:

- 1.- épreuve d'aptitudes physiques,
- 2.- épreuve écrite,
- 3.- épreuve de conduite.

Aucun changement ne fut apporté en 1965 à l'épreuve d'aptitudes physiques, mais un projet est actuellement à l'étude sur la vision nocturne. Le Dr Louis-Philippe Raymond, optométriste, professeur à l'université de Montréal, y travaille. Ce même collaborateur apporte du reste une aide précieuse -- et bénévole -- au Bureau des véhicules automobiles depuis plus de dix ans.

L'épreuve écrite a subi une transformation radicale par la préparation d'un nouveau questionnaire. Celui-ci est fait en cinq séries différentes, chacune comprenant vingt questions sur le contenu du Guide de l'automobiliste et vingt

autres sur la signalisation routière.

On a modifié et amélioré aussi l'épreuve de conduite en 1965. La nouvelle formule, mise en vigueur au début d'avril, comprend une cinquantaine d'aspects et un système de points que l'on déduit à mesure que le candidat commet des infractions au cours de l'épreuve. La formule tient compte des connaissances et expériences recueillies au sein de l'American Association of Motor Vehicle Administrators. Elle est inspirée du manuel "Driver Licence Examination Procedures" de cette association.

En plus du travail accompli en 1965 afin d'améliorer les examens de conduite, la section a collaboré à des initiatives de sécurité routière comme la "Caravane de la prudence" et le programme obligatoire concernant les chauffeurs et les autobus affectés au transport des écoliers.

Statistiques:

Les examens de conduite se sont élevés à 248,137 entre le 1er janvier 1965 et le 1er novembre 1965. C'était un peu plus que durant toute l'année fiscale 1964/1965, alors que le total atteignit 247,580.

Si l'on dissèque ce dernier total, on obtient le tableau suivant:

	<u>HOMMES</u>	<u>FEMMES</u>	<u>TOTAL</u>
Permis temporaire:	36,637	59,977	96,634
Permis conducteur:	60,800	52,248	113,048
Permis chauffeur:	37,677	221	37,898
			<hr/>
		Grand total:-	247,580
			<hr/> <hr/>

Fait intéressant à signaler, environ 40% plus de femmes que d'hommes obtiennent un permis temporaire avant de demander un permis régulier. Cela laisse croire que plus de femmes se prévalent de cours de conduite.

La perception au sujet des examens de conduite, durant l'année fiscale, a atteint \$433,501. Cette somme représente les honoraires de \$3 pour les examens de conduite et ceux de \$1 pour les reprises d'examens.

SECTION DU CLASSEMENT

Au cours de l'année, le classement de documents a représenté un travail considérable. Le nombre des documents classés a atteint 2,045,190.

La plus laborieuse partie du travail de la section a consisté toutefois dans la recherche ou la vérification d'un nombre considérable de documents par suite de lettres, messages ou appels téléphoniques, venus de diverses sources. Il y a eu 790,462 cas de recherches et vérifications.

SECTION DES ECOLES DE CONDUITE

L'arrêté en conseil numéro 1064 (du 25 juin 1963) donne des règlements qui régissent l'établissement et l'opération des écoles de conduite de véhicules automobiles. L'article 2-1 mentionne que toute personne, association, société enregistrée ou corporation qui désire exploiter une école de conduite doit adresser au directeur du Bureau des véhicules automobiles une demande écrite sur une formule fournie par le Bureau.

Parmi ses diverses tâches, la section s'occupe de préparer les moniteurs en conduite de l'automobile afin de s'assurer que leur enseignement atteindra une qualité raisonnable. Il y a deux catégories, celle des moniteurs commerciaux et celle des moniteurs au niveau scolaire.

Durant l'année fiscale 1964/1965, la section a fait subir des examens que 161 candidats ont réussi dans la catégorie des moniteurs commerciaux. Au niveau scolaire, elle a diplômé 88 moniteurs.

Au terme de la même année fiscale, le nombre des moniteurs diplômés au niveau scolaire comprenait 139 enseignants de carrière, détenteurs de brevets. Ceux-ci ont tenu 74 cours au bénéfice de 1,828 élèves de seize ans ou plus, après avoir reçu l'approbation du directeur du Bureau des véhicules automobiles.

Cet enseignement de la conduite de l'automobile au niveau scolaire eut lieu surtout dans la région de Montréal, mais aussi au Saguenay Valley High School (Arvida), à la Régionale de Lanaudière (Joliette), à l'Ecole régionale de Thetford-Mines, et au Collège St-Joseph (Roberval).

SECTION DES ACCIDENTS ET STATISTIQUES

Un travail énorme de compilations s'effectue à la Section des accidents et statistiques. Il en résulte des connaissances non seulement sur le nombre des accidents et des victimes, mais encore sur bien d'autres questions susceptibles de guider les politiques du ministère en sécurité.

Le nombre des morts a été moins élevé durant l'année de calendrier 1965 qu'il ne l'avait été durant les douze mois antérieurs.

Le tableau ci-joint donne beaucoup plus de détails, mais voici un résumé dans lequel, pour fins de comparaison, les nombres correspondants de l'année 1964 sont mis en regard.

	<u>Année 1965</u>	<u>(Année 1964)</u>
a) nombre d'accidents	130,144	(119,777)
b) nombre de véhicules impliqués	245,407	(227,138)
c) nombre de morts	1,541	(1,581)
d) nombre de blessés	39,109	(36,935)

SOMMAIRE DES STATISTIQUES D'ACCIDENTS D'AUTOMOBILES
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES
SECTION DES ACCIDENTS ET STATISTIQUES

PÉRIODE Janvier à Décembre 1965

A ACCIDENTS RAPPORTÉS	B CLASSIFICATION DES ACCIDENTS							C VÉHICULES IMPLIQUÉS					
Mortels 1318	Journal de la semaine	Mortels	Corporels	Matériels	TOTAL	Direction	Localisation	Véhicule promenade 193282					
Dommages corporels 26356	Dimanche 237	237	4086	13077	17400	Filant droit..... 34751	Chemin droit 52439	Camion..... 28706					
Dommage matériels 102470	Lundi..... 145	145	3179	13519	16843	Rencontrant..... 6647	Intersection 48746	Taxi..... 12880					
TOTAL : 130144	Mardi..... 128	128	2985	12344	15457	Suivant..... 10676	Courbe..... 18492	Autobus..... 3308					
ACCIDENTS MORTELS 1318	Mercredi..... 109	109	3088	13280	16477	Dépassant..... 7680	Côte..... 6885	Motocyclette..... 1215					
Morts..... 1541	Jeudi..... 146	146	3440	14434	18020	Croisant..... 21659	Pass. à niveau 258	Véhicule ferme..... 758					
Conducteurs 508	Vendredi..... 210	210	4488	18095	22793	Tournant..... 17750	Pont..... 2854	Divers..... 5258					
Occupants	Samedi..... 343	343	5090	17721	23154	Reculant..... 2039	Indéterminé 470	TOTAL: 245407					
Adultes 408	TOTAL:	1318	26356	102470	130144	Stationné-Arrêté 13758	TOTAL: 130144	Objets fixes 10183					
Enfants 75	D VICTIMES - GENRE ET SEXE							E ACCIDENTS URBAINS - RURAUX		F CONDUCTEURS - ÂGE			
Cyclistes A-16	TUES: 1541	Conduc- teur	Occu- pant	Cy- cliste	Moto	Piéton	Indéter- miné	TOTAL	URBAINS 93880		AGE - SEXE - M F TOTAL		
Piétons E-49	Adultes (M) 901	472	227	14	8	180	-	901	Montréal..... 50745	Drummondville..... 535	16..... 230	15	245
Adultes 251	" (F) 277	22	181	2	1	71	-	277	Québec..... 5007	Rimouski..... 352	16-24 49619	3677	53296
Enfants 234	Enfants (M) 246	4	43	38	-	161	-	246	Hull..... 353	Rouyn..... 699	25-34 68775	5307	74082
TOTAL: 1541	" (F) 117	1	32	11	-	73	-	117	Trois-Rivières 272	Chicoutimi..... 892	35-44 49202	4167	53369
DOMMAGES CORPORELS 26356	TOTAL: 1541	499	483	65	9	485	-	1541	St-Hyacinthe 292	Sherbrooke..... 1488	45-59 32661	2768	35429
Blessés..... 39109	BLESSÉS: 39109								Shawinigan 789	Autres villes 31456	60+ 9721	391	10112
Conducteurs 11720	Adultes (M) 19256	9673	6597	332	650	2004	-	19256	TOTAL: 58458	TOTAL: 35422	Indéterminé 4894	186	5080
Occupants	" (F) 10444	1347	7960	35	25	1077	-	10444	RURAUX 36264		TOTAL: 215102 - 16511 - 231613		
Adultes 14557	Enfants (M) 5946	13	1491	1244	10	3188	-	5946	GRAND TOTAL 130144		I TEMPS DU JOUR		
Enfants 2918	" (F) 3463	1	1427	227	1	1807	-	3463			Jour 75964		
Cyclistes A-367	TOTAL: 39109	11034	17475	1838	686	8076	-	39109			Nuit 54180		
Piétons E-1471	G COMPARATIF							H CUMULATIF					
Adultes 3081	Mois →	Courant	Année Dernière	Mois →	Courant	Année Dernière	A date →	Cette Année 130144	Année Dernière 119777	A date →	Cette Année 39109	Année Dernière 36935	
Enfants 4995	Accidents			Blessés			Accidents	1541	1581	Blessés	245407	227138	
TOTAL: 39109	Morts			Véhicules			Morts			Véhicules			

Appréhendés - 1841

TOTAL: 6071 - 1964 - Non " " - 3354

TOTAL: 5195

LE SERVICE DE LA SECURITE ROUTIERE

La Caravane de la prudence demeure la grande initiative du Service de la sécurité routière durant l'année 1965, mais beaucoup d'autres réalisations s'y ajoutent lorsque l'on doit résumer l'activité des douze mois.

Le personnel comptait au départ dix-huit hommes. L'addition au début de l'été de huit mécaniciens, affectés aux allées mobiles d'inspection de véhicules légers, a haussé le nombre des employés à vingt-six.

Durant les cinq premiers mois, l'action des propagandistes a porté sur la tenue de cliniques d'information à l'intention des transporteurs d'écoliers, sur la tenue de cliniques de perfectionnement en conduite de véhicules pour des groupes particuliers de chauffeurs, et sur l'expérimentation de cliniques semblables destinées au grand public.

C'est à la suite de ce travail que prenait naissance, à la fin de mai et au début de juin, la Caravane de la prudence qui a sillonné le territoire du Québec durant les mois d'été. Deux éléments principaux la constituaient: les cliniques de perfectionnement en conduite de l'automobile et les allées d'inspection mécanique des véhicules. On trouvera plus loin, résumés sur deux feuilles, les résultats obtenus.

Enquête sur le transport des écoliers:

Le Service a organisé au début de 1965 une enquête auprès des secrétaires de commissions scolaires. Il s'agissait de savoir quelles étaient les conditions mécaniques des véhicules affectés au transport des élèves. On voulait connaître aussi dans quelle mesure les transporteurs observaient les exigences des ministères concernés, celui des Transports et Communications et celui de l'Education.

Au retour des questionnaires, remplis par les commissions scolaires, le Service s'est occupé de compiler les renseignements obtenus. Il a effectué aussi près de 300 vérifications d'échantillonnage pour fins de contrôle.

Tout ce travail a permis au ministère de préparer et de lancer une initiative nouvelle. Il s'agit du programme obligatoire d'examen des chauffeurs et d'inspection des véhicules affectés au transport des écoliers. L'initiative devait avoir un caractère d'autonomie au stade de la réalisation; il en sera donc question plus loin sous un titre particulier.

Stage d'étude en sécurité routière:

Le Service a tenu du 31 mai au 4 juin 1965 un stage d'étude en sécurité routière en collaboration avec l'extension de l'enseignement à l'université de Montréal. C'était la première initiative de ce caractère au Québec.

Parmi les 33 candidats, outre des membres du personnel du Service, on comptait des surveillants de sécurité attachés à des entreprises de transport en commun, de transport lourd et de transport d'écoliers.

Formation de moniteurs de niveau scolaire:

Du 16 au 27 août 1965, le Service de la sécurité routière a tenu au collège Jean-de-Bréboeuf (Montréal), un cours de formation de moniteurs en conduite de l'automobile à l'intention des professeurs de l'enseignement secondaire de la région métropolitaine.

Trente-quatre professeurs, déjà munis de brevets officiels, ont alors reçu la formation requise afin d'enseigner

la conduite de l'automobile à des étudiants de seize ans et plus.

Cliniques de sécurité aux cyclistes:

En collaboration avec la Fédération des clubs cyclotouristes, le Service a maintenu durant près de dix semaines au cours de l'été 1965 des équipes de moniteurs qui ont exercé leur travail dans des terrains de jeux de Québec, de Montréal et d'autres villes.

Ces équipes ont organisé des rallyes de sécurité pour les cyclistes et des cliniques de qualification de moniteurs en sécurité cycliste. Les résultats obtenus sont résumés sur l'une des feuilles qui suivent.

RAPPORT STATISTIQUES DES RELATIONS EXTERIEURES

DU SERVICE D'EDUCATION EN SECURITE ROUTIERE

PERIODE DU 1ER JANVIER 1965 AU 31 DECEMBRE 1965

CONTACTS ET ENTREVUES

Commissions scolaire	260
Chefs de Police	100
Cies d'autobus	54
Cies de Transport	26
Directeurs d'écoles	111
Autorités civiques	47
Radio	24
Journaux hebdo.	9
Comités de sécurité routière	20
Moniteurs cours de conduite	26
Clubs Cyclotourisme	10

CONFERENCES

Radio	24
Télévision	18
Compagnies	22
Clubs sociaux	43
Cyclistes	12
Comités sécurité routière	43
Ass. Transport écoliers	11

CLINIQUES D'INFORMATION

Chauffeurs Transport écoliers	157
-------------------------------	-----

CLINIQUES DE PERFECTIONNEMENT

Chauffeurs d'autobus	14
Cies de transport	30
Public en général (durée 3 jours)	33

N.B. Ne figurent dans ces statistiques, les contacts et entrevues avec les autorités civiques, postes de radio et télévision, en marge des activités de la Caravane de la Prudence.

CARAVANE DE LA PRUDENCE

CLINIQUES DE PERFECTIONNEMENT EN CONDUITE DE L'AUTOMOBILE

21 JUIN AU 30 SEPTEMBRE 1965

G.E.N.E.R.A.L.I.T.E.S

- A- Nombre d'endroits et villes visitées: 30
- B- L'opération dura du 21 juin au 30 septembre 1965, soit 90 jours de clinique.
- C- Grand total de personnes ayant assisté aux cliniques au cours des 90 jours: 19,300
- 1- Total des personnes ayant assisté à nos cliniques l'après-midi: 4,045
 - 2- Total des personnes ayant assisté à nos cliniques le soir: 15,355
- D- Moyenne quotidienne d'assistance enregistrée à nos cliniques: 214
- E- Nombre de personnes ayant subi des examens d'aptitudes physiques: 6,090
- 1- Nombre de personnes ayant réussi les examens d'aptitudes physiques: 5,517
 - 2- Nombre de personnes ayant échoué aux examens d'aptitudes physiques: 373
- F- Nombre de personnes ayant subi la première épreuve écrite: 5,749
- 1- Nombre de personnes ayant réussi la première épreuve écrite: 3,758
 - 2- Nombre de personnes ayant échoué la première épreuve écrite: 1,791
- G- Nombre de personnes ayant subi la 2ième épreuve écrite: 6,285
- 1- Nombre de personnes ayant réussi la 2ième épreuve écrite: 5,634
 - 2- Nombre de personnes ayant échoué la 2ième épreuve écrite: 651
- H- Nombre de personnes qui auraient assisté aux trois jours de la clinique: 6,433

ALLEES D'INSPECTION DE VEHICULES

21 JUIN AU 30 OCTOBRE 1965

GENERALITES

- A- L'opération a débuté le 21 juin 1965 avec trois allées d'inspection.
- B- Le 28 juin deux unités s'ajoutaient à celles déjà en opération.
- C- Le 28 juillet trois autres unités d'inspection étaient mises en opération.
- D- Nombre d'endroits et villes visités: 43
- E- L'opération dura du 21 juin au 30 octobre 1965, soit 596 jours ouvrables. (pour les 8 allées)
- F- Grand total des véhicules inspectés durant l'opération: 51,435
- G- 10,077 véhicules inspectés étaient en bon état à la première vérification.
- H- 28,514 véhicules inspectés étaient défectueux à la première vérification.
- I- Total des véhicules ayant subi une seule inspection: 38,591
- J- 12,844 des 28,514 véhicules constatés défectueux à la première vérification, sont passés à une deuxième inspection,
- K- 26.1% des véhicules ont été jugés en bon état à la première vérification.
- L- 73.9% des véhicules inspectés étaient défectueux à la première vérification.
- M- 45.0% des véhicules inspectés ont fait faire une correction adéquate.
- N- L'utilisation des allées se répartissait de la façon suivante: une dans la ville de Québec, trois sur l'île de Montréal et quatre mobiles en province.

RAPPORT STATISTIQUES DES ACTIVITESDE L'ECOLE CYCLOTOURISMECOURS DE FORMATION DE MONITEURS

MONTREAL

10 élèves 1 rallye 130 participants 250 assistances

RIVIERE-DU-LOUP

30 élèves 1 rallye 50 participants 150 assistances

CLINIQUES ET RALLYES ORGANISES PAR LES MONITEURS ETUDIANTS

VERDUN

12 rallyes 288 participants 6000 assistances

PARC DE MONTREAL

70 rallyes 1675 participants 3000 assistance

QUEBEC

15 rallyes 535 participants 1300 assistances

Films assistance: 300

EN PROVINCE

10 rallyes 1055 participants 2500 assistances

Films assistance: 1500

5 cliniques de trois jours: 500 assistances

Equipe ayant précédée le Tour du St-Laurent

14 rallyes 893 participants 2360 assistances

ACTIVITES DES CLUBS EN PROVINCE

25 rallyes 1725 participants 800 assistances

350 excursions 250 participants camping

Millage 20,000 milles

TOTAUX:

Rallyes 158

Participants 6301

Assistances 16210

Moniteurs diplômés 40

Cliniques de 3 jours 500 participants

LE NOUVEAU PROGRAMME CONCERNANT
LES CHAUFFEURS ET LES VEHICULES
AFFECTES AU TRANSPORT D'ECOLIERS

Depuis le 14 novembre 1965, le ministère réalise un vigoureux programme dans le but d'améliorer les conditions sécuritaires et humaines du transport des écoliers dans toutes les régions de la province. Dans les cadres d'une initiative spéciale, quatre équipes volantes parcourent la province et s'intéressent aux véhicules et aux chauffeurs.

Aux véhicules, elles font subir de nombreuses vérifications mécaniques et visuelles afin de s'assurer qu'ils sont en état de bien remplir leur rôle. Aux chauffeurs, elles demandent des preuves sérieuses de compétence et de bonne condition physique.

Origine du programme:

On sait que le transport des écoliers, dans son ampleur actuelle, est un phénomène plutôt nouveau au Québec. Il suffisait auparavant que le ministère exerce à propos de cette catégorie de transport une action d'ordre général.

L'augmentation très rapide du nombre des élèves transportés et de celui des autobus affectés à les voyager ont suscité un cortège de problèmes. L'action d'ordre général est vite devenue insuffisante. Le ministère devait faire davantage, c'est-à-dire trouver et prendre des moyens nouveaux.

Plusieurs études ont permis de bien connaître la nature et l'urgence des problèmes, ainsi que le genre des initiatives capables de leur apporter des solutions. De là

provient le programme que le ministre a annoncé officiellement le 4 octobre 1965 et dont la réalisation a commencé le 15 novembre suivant.

Constitution d'un personnel:

Entre l'annonce et le lancement, il y eut la nomination d'un coordonnateur chargé de constituer des équipes de travail, de préparer et de diriger leur action. Il a fallu détacher pour assignation nouvelle:

- quatre examinateurs du Bureau des véhicules automobiles,
- quatre mécaniciens du Service de la sécurité routière,
- quatre inspecteurs du Service d'inspection.

Le coordonnateur s'est occupé d'entraîner son personnel (qui était déjà qualifié) en rapport aux tâches précises qu'il allait leur demander. Il a préparé aussi les tournées de ses quatre équipes de trois hommes chacune, de manière à assurer une présence active du ministère dans toutes les régions de la province.

Les résultats obtenus:

Dès les premières semaines, alors que l'initiative n'était pas encore tout à fait rodée, le programme du ministère a permis des résultats substantiels. Afin de résumer le travail accompli aux derniers jours de l'année 1965, il convient de citer un communiqué de presse que le ministère a émis le 21 janvier 1966. En voici le texte:

"A la suite des résultats étonnants du début, le ministère des Transports et Communications accélérera son programme destiné à améliorer le transport des écoliers dans toutes les régions de la province. L'hon. Claire Kirkland-Casgrain l'a annoncé aujourd'hui et elle a révélé en même temps combien pénible était la situation découverte.

"Selon des rapports préliminaires, obtenus dans 12 commissions scolaires régionales du 15 novembre au 23 décembre, 453 des 623 véhicules inspectés furent trouvés défectueux dans une plus ou moins grande mesure.

"Les inspecteurs du ministère ont retiré définitivement de la route neuf autobus. Leurs plaques d'immatriculation sont annulées.

"D'autre part, 51 des 572 chauffeurs examinés ont échoué à l'une ou plus d'une des épreuves obligatoires du ministère.

"Sur les 623 véhicules inspectés, on en a trouvé 170 en condition mécanique satisfaisante. Il a fallu en immobiliser temporairement 206 afin que des réparations majeures soient effectuées sur les lieux ou dans des garages locaux. Il s'agissait par exemple de freins insuffisants, de jeu excessif entre l'engrenage et le secteur du volant, ou de clignoteuses en mauvais ordre.

"On a averti par écrit les propriétaires de 238 autres véhicules que des réparations mineures devraient être effectuées en moins de 48 heures, à défaut de quoi leurs autobus seraient retirés de la circulation.

"Les chauffeurs sont d'autre part examinés avec soin quant à leurs qualifications ou leur compétence comme transporteurs d'écoliers. Ils doivent produire des certificats de bonne conduite et de bonne santé. On leur impose des examens écrits sur le Code de la route et une épreuve pratique au volant d'un autobus.

"Au nombre des 51 chauffeurs qui ont perdu leur permis, 37 souffraient de défauts de vision. Parmi ceux-ci, 30 étaient des chauffeurs compétents le jour mais ne pouvaient conduire d'une façon sécuritaire le soir car les lumières vives les aveuglaient. Les sept autres étaient affectés plus gravement dans leur vision.

"Douze chauffeurs ont échoué à l'examen écrit sur le Code de la route. Ils pourront reprendre leur travail s'ils subissent avec succès une reprise d'examen.

"Les inspecteurs du ministère ont retiré les permis de deux chauffeurs qui ont conduit d'une manière dangereuse alors même qu'ils subissaient leur épreuve pratique au volant.

"Madame Kirkland-Casgrain a déclaré que le programme obligatoire de son ministère s'applique à plus de 7,000 véhicules et à approximativement le même nombre de chauffeurs. Les autobus d'écoliers du Québec transportent quotidiennement 330,000 enfants sur des distances qui s'additionnent à 50 millions de milles par année.

"Le programme se déroule selon un plan qui accorde une priorité à l'inspection des plus vieux autobus dans toutes les régions de la province. On prévoit de compléter cette année

même le programme d'inspection et d'examens.

"Les commissions scolaires régionales déjà visitées sont les suivantes: -- Abitibi, Saguenay, Meilleur, Des Monts, Gatineau, Grand Portage, La Mauricie, L'Estrie, Lanaudière, Péninsule et Chaudière."

SERVICE D'INSPECTION

Les inspecteurs du ministère, en plus de leur travail d'enquêtes sur des plaintes portées soit par des détenteurs de permis de la Régie ou du public en général, ont procédé à la vérification de 13,212 véhicules. Il leur a été permis de déceler ainsi 9,076 infractions, soit au Code de la route ou à la Loi de la Régie des transports.

Par ailleurs, 1,040 plaintes ont donné lieu après réception à autant d'enquêtes.

Par suite du travail des inspecteurs, le Trésor a perçu \$64,994.71 aux postes des amendes et des immatriculations.

Dans nombre de cas où les infractions à la Loi de la Régie des transports ou au Code de la route étaient d'ordre mineur, des avis furent adressés, soit 3,605, et des résultats très satisfaisants obtenus.

Par l'entremise de ses procureurs, le Service d'inspection a obtenu jugement pour des infractions au Code de la route et à la Loi de la Régie des transports. Du reste, les tableaux ci-joints parlent d'eux-mêmes.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONSSERVICE D'INSPECTION

Année fiscale 1964-65

RAPPORTS D'INFRACTION SOUMIS

1-. Au Code de la Route	4422	<u>8720</u>
2-. A la loi de la Régie	4298	

DECISIONS PRISES

1-. Rapports référés au Procureur Général (Code de la Route)		<u>2591</u>
2-. Rapports suivis d'un avertissement		<u>3604</u>
a) pour infraction au Code de la Route	1285	
b) pour infraction a la loi de la Régie	2319	

RAPPORTS SUIVIS D'UNE PLAINTÉ1299RAPPORTS CLASSES

a) Au Code de la Route	384	<u>872</u>
b) A la loi de la Régie	488	

AVERTISSEMENTS ADRESSES

1-. A des détenteurs de permis de Régie	1871	<u>3605</u>
2-. A des non détenteurs de permis	1734	

DEMANDES D'AUTORISATION DE POURSUITE1139JUGEMENTS

1-. Condamnations		<u>688</u>
a) Mandats confiés en 1961-62	5	
b) Mandats confiés en 1962-63	13	
c) Mandats confiés en 1963-64	166	
d) Mandats confiés en 1964-65	504	
2-. Sur comparution immédiate		<u>342</u>

ACQUITTEMENTSPLAINTES RETIRES

1-. Sur paiement des frais	33	<u>20</u>
2-. Sans frais	90	<u>123</u>

PLAINTES CLASSESMANDATS NON COMPLETES

a) pour l'année 1960-61	2	<u>25</u>
b) pour l'année 1961-62	28	
c) pour l'année 1962-63	18	
d) pour l'année 1963-64	95	
e) pour l'année 1964-65	478	<u>621</u>

MINISTERE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONSSERVICE D'INSPECTION

Année fiscale 1964-65

VEHICULES VERIFIES 18,212VEHICULES IMPLIQUES:

A - Autobus	511
AE- Ecoliers	749
L - Véhicules sous permis	6,820
N - Véhicules de ferme	748
F - Camions sans permis	7,766
T - Taxis	306
P - Véhicules de promenade	584
G - Véhicules enregistré sans charge	45
NR- Véhicules propriété de non résidents	681
X - Démonstrateurs	2

Infractions constatées (sur TCM-41) (Loi Véh. Auto. et loi Régie)	9,076
--	-------

Enquêtes complétées à la suite de plaintes et de vérifications	1,119
---	-------

Plaintes reçues	1,040
-----------------	-------

Rapports d'infractions (Référés au conseiller juridique)	8,720
---	-------

Sommes perçues en amendes, francs et enregistrements pour infractions à la loi de la Régie	\$ 26,309.20
---	--------------

Enregistrements faits par suite du travail du Service d'Inspection	\$ <u>38,685.51</u>
--	---------------------

	\$ 64,994.71
--	--------------

SERVICE AERIENINTRODUCTION

Au cours de l'année 1965, le Service Aérien a enregistré un nouveau total de 5,677:55 heures de vol, soit une augmentation de 174:15 heures par rapport à l'année 1964. Ces heures de vol sont réparties comme suit: 2,431:25 heures pour les avions d'affaires, soit une augmentation de 148:45 heures sur 1964; 1,858:35 heures pour les avions de brousse, soit une diminution de 12:25 heures, et 1,387:55 heures pour les avions-citernes Canso, soit une augmentation de 37:55 heures.

DH-125

La mise en service de l'avion turbo-réacté DH-125 a été, pour le Service Aérien, le point le plus marquant de l'année 1965.

Le fait que toutes nos envolées se soient effectuées sans le moindre retard ou inconvénient dû à des troubles mécaniques, ou autres troubles du même genre, confirme le choix de cet appareil. Il a de plus rencontré, tel qu'anticipé, toutes les exigences concernant son confort, sa rapidité, sa sécurité, son bas coût d'entretien et sa performance, points tant de fois énoncés lors de son choix.

AVIONS-CITERNES

Pour la première fois l'été dernier, nous avons eu un avion Canso stationné au lac des Loups, en cas de besoin. En effet, après une rencontre qui eut lieu le 22 février 1965, et qui groupait des représentants de différentes associations de protection de forêts, le chef du service de la protection des Terres et Forêts, M. Geo.-H. Bernier, ainsi que le directeur du Service Aérien, M. Paul Gagnon, il a été décidé que l'expérience ci-haut mentionnée serait tentée.

Les pilotes et les mécaniciens affectés à ce travail étaient en alerte, 24 heures par jour, pour une période de quinze (15) jours, à la fois, et avaient pour quartiers généraux l'auberge Le Domaine au lac des Loups, qui est sise à proximité de l'aéroport.

L'expérience a été des plus concluantes, et il est à prévoir qu'en plus de la répéter dans cette région, il est question de baser un autre avion Canso dans une autre région, cela dans le but de hâter la présence de ces "pompiers" au lieu même des feux de forêts.

Cinq (5) pilotes français sont aussi venus faire un stage d'études de trois (3) semaines avec notre Service, afin de se familiariser avec nos techniques modernes de combat de feux de forêts, et ont eu en plus, en compagnie de nos pilotes, l'avantage de combattre sur le terrain même, certains de ces feux dévastateurs.

D'après les rapports que nous avons reçus des autorités du ministère de l'Intérieur français, il semble que ce stage leur a été des plus profitables. En effet, nous sommes informés que les avions-citernes français ont obtenu un vif succès dans l'extinction

....

....

des feux qui ont fait rage dans le midi de la France lors de l'été 1965.

Nous avons aussi eu l'occasion de nous rendre en dehors de la province, soit plus précisément au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Ecosse et dans l'Etat du Maine, afin d'aider ces provinces à éteindre des feux de forêt qui faisaient rage et qui auraient pu devenir pratiquement incontrôlables. Encore là, nos pilotes ont été à la hauteur de la situation en s'acquittant habilement de leur tâche.

Nous recevions aussi, vers la mi-décembre, la visite d'une délégation française qui était au Canada afin de faire une étude plus approfondie de l'avion-citerne-cargo, CL-215, conçu par la compagnie Canadair de Montréal, en très étroite collaboration avec notre Service.

Cette visite a donné lieu à une série de rencontres des plus intéressantes et des plus révélatrices.

PERSONNEL

Au 31 décembre 1965, notre Service comptait soixante-quatorze (74) employés.

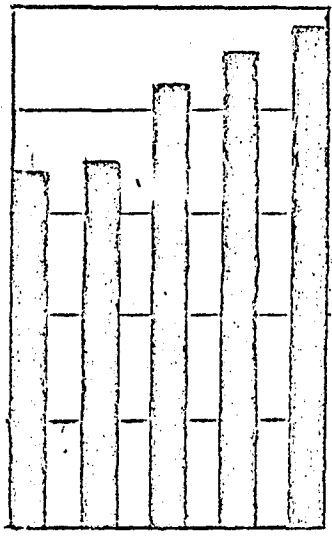
Cette augmentation de cinq (5) employés sur l'année dernière, s'explique par le fait que nous avons obtenu la prolongation d'emploi de quatre (4) de nos co-pilotes saisonniers de Canso, et par le comblement de postes laissés vacants par des démissionnaires.

Il serait bon de noter que le recrutement de personnel dans le domaine de l'aviation est de plus en plus difficile, problème créé par la pénurie de candidats qualifiés. Cela explique pourquoi nous avons encore une certaine quantité de postes vacants et que nous ne savons pas quand ils pourront être comblés.

Somme toute, l'année 1965 aura été pour le Service Aérien une année de progrès et d'améliorations constants qui laisse entrevoir pour 1966, la continuation d'un Service des plus sûrs et des plus efficaces.

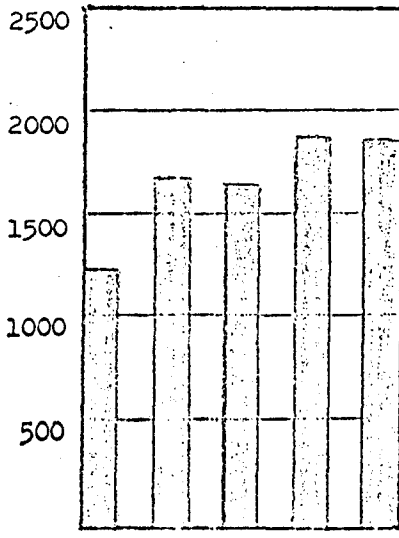
TABLEAU COMPARATIF DES HEURES DE VOL

AVIONS D'AFFAIRES



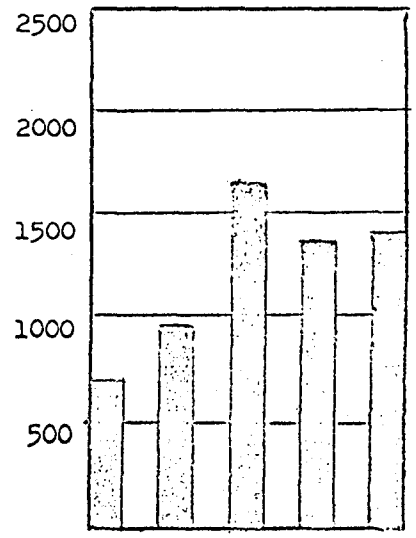
1961 1962 1963 1964 1965

AVIONS DE BROUSSE



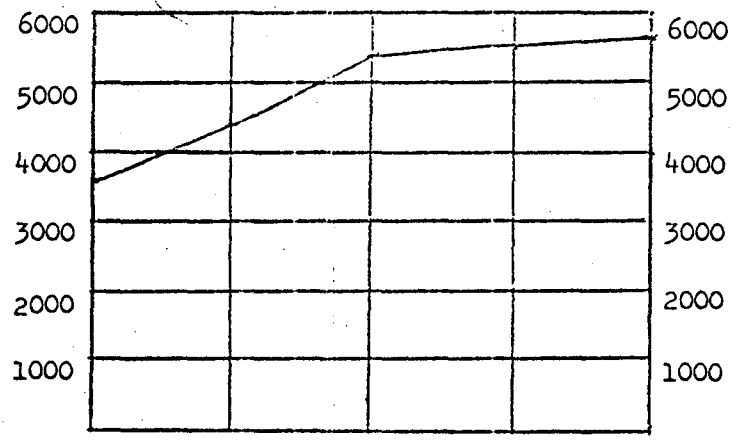
1961 1962 1963 1964 1965

AVIONS-CITERNES



1961 1962 1963 1964 1965

TOTAL DES HEURES



1961 1962 1963 1964 1965

<u>AVIONS D'AFFAIRES</u>	1,678	1,746	2,104	2,283	2,431
<u>AVIONS DE BROUSSE</u>	1,202	1,668	1,638	1,871	1,859
<u>AVIONS-CITERNES</u>	679	962	1,638	1,350	1,388
<u>TOTAL:</u>	<u>3,559</u>	<u>4,376</u>	<u>5,380</u>	<u>5,504</u>	<u>5,678</u>

AVIONS

<u>NOMBRE</u>	<u>TYPE</u>	<u>ENREGISTREMENT</u>
---------------	-------------	-----------------------

D'affaires

1	Hawker Siddeley DH-125	CF-PQG
1	Douglas DC-3	CF-PQE
1	Beechcraft "Super El8S"	CF-PQA

 3
Brousse

1	De Havilland "Otter"	CF-PQH
2	De Havilland "Beaver"	CF-PQB CF-PQC
1	Bell 47J-2 "Hélicoptère"	CF-PQZ

 4
Citernes

7	PBY-5A "Canso"	CF-PQF CF-PQI CF-PQK CF-PQL CF-PQM CF-PQO CF-PQP
---	----------------	--

 7

 14

 =

HEURES DE VOLANNEE 1965AVIONS D'AFFAIRES

<u>Avions</u>	<u>Heures de vol</u>	<u>Milles parcourus</u>	<u>Passagers</u>	<u>Sorties</u>
CF-PQA Beechcraft	890:50	127,322	1,122	621
CF-PQE DC-3	1,207:20	174,964	2,768	807
* CF-PQG DC-3	176:30	24,389	265	110
** CF-PQG DH-125	156:45	42,921	390	150
Total:	2,431:25	359,596	4,545	1,688

AVIONS DE BROUSSE

CF-PQB Beaver	363:45	33,013	493	273
CF-PQC Beaver	549:25	48,086	754	452
CF-PQH Otter	410:25	38,319	919	336
CF-PQZ Hélicoptère	535:00	34,548	1,198	621
Total:	1,858:35	153,966	3,364	1,682

AVIONS-CITERNES

CF-PQF Canso	157:00	19,703	34	68
CF-PQI Canso	245:40	30,627	47	123
CF-PQK Canso	133:15	15,683	14	63
CF-PQL Canso	117:20	14,253	2	60
CF-PQM Canso	173:25	20,885	19	108
CF-PQO Canso	219:15	25,871	37	113
CF-PQP Canso	342:00	40,690	419	185
Total:	1,387:55	167,712	572	720
GRAND TOTAL:	5,677:55	691,274	8,481	4,090

* Le Douglas DC-3 fut en service du 1er janvier au 17 mars 1965.

** Le Hawker Siddeley DH-125 entra en service le 3 novembre 1965.

RAPPORT D'ARROSAGES AVEC AVIONS CANSOANNEE 1965

<u>Avions</u>	<u>Heures de vol</u>	<u>Nombre d'arrosages</u>	<u>Nombre de gallons</u>	<u>Nombre de sorties</u>
CF-PQF	96:00	278	222,400	38
CF-PQI	144:55	506	404,800	55
CF-PQK	95:15	240	192,000	39
CF-PQL	71:50	250	200,000	32
CF-PQM	109:35	394	315,200	58
CF-PQO	146:40	569	455,200	58
CF-PQP	37:55	173	122,450	16
TOTAL:	<u>702:10</u>	<u>2,410</u>	<u>1,912,050</u>	<u>296</u>

REMBOURSEMENTS PAR AVIONANNEE 1965

<u>AVIONS</u>	<u>MONTANTS</u>
<u>Avions d'affaires</u>	
CF-PQA Beechcraft	\$ 15,165.00
CF-PQE DC-3	32,473.35
CF-PQG DC-3	6,900.00
CF-PQG DH-125	1,950.00
<u>Avions de brousse</u>	
CF-PQB Beaver	11,579.17
CF-PQC Beaver	16,425.02
CF-PQH Otter	21,793.75
CF-PQZ Hélicoptère	24,660.00
<u>Avions-citernes</u>	
CF-PQF Canso	28,797.96
CF-PQI Canso	33,445.07
CF-PQK Canso	27,230.48
CF-PQL Canso	24,736.74
CF-PQM Canso	30,919.30
CF-PQO Canso	32,431.73
CF-PQP Canso	43,206.24
TOTAL:	<u><u>\$351,713.81</u></u>

REMBOURSEMENT PAR MINISTEREANNEE 1965

AFFAIRES FEDERALES-PROVINCIALES	\$ 1,506.66
AFFAIRES MUNICIPALES	1,303.75
AGRICULTURE ET COLONISATION	3,404.99
COMITE DU CHOMAGE SAISONNIER	210.00
COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	1,150.00
EDUCATION	9,202.51
EXPOSITION 1967	957.92
FAMILLE ET BIEN-ETRE SOCIAL	1,235.01
INDUSTRIE ET COMMERCE	7,166.24
JUSTICE	7,602.50
QUEBEC POWER	5,092.50
REGIE DES ALCOOLS	191.67
RICHESSSES NATURELLES	62,574.10
SANTE	4,121.67
SECRETARIAT DE LA PROVINCE	3,070.01
TERRES ET FORETS	206,417.19
TOURISME, CHASSE ET PECHE	25,396.68
TRAVAIL	145.00
TRAVAUX PUBLICS	6,757.08
VOIRIE	4,208.33
TOTAL:	<u>\$351,713.81</u>

SERVICE MARITIMESUBSIDES

La province de Québec paie des subventions aux compagnies de navigation desservant des endroits isolés et des points stratégiques ne pouvant être reliés autrement que par navire depuis 1920.

Les liaisons essentielles de l'après première guerre mondiale étaient la Côte Nord, du Saguenay à Blanc-Sablon, les Iles-de-la-Madeleine et la Gaspésie. A cette époque, les services subventionnés assuraient les communications vitales entre Montréal - Québec et des centres de peuplements isolés qui tiraient leur subsistance des moyennes et grandes pêches. De par leur nature, ces services ne pouvaient compter sur les frets pour combler des dépenses d'opération très élevées, occasionnées par l'obligation de maintenir un équipage assez grand pour rencontrer les exigences de transport des passagers.

Les développements miniers de la Haute Côte Nord et l'ouverture de moulins à papier modifièrent sensiblement, depuis 1945, ce tableau économique. Ces développements nécessitèrent la mise en oeuvre de capitaux plus élevés afin d'ouvrir des routes et permettre à l'avion, dont la guerre avait révélé les possibilités illimitées, de relier les grands centres.

La Haute Côte Nord jusqu'à Sept-Iles n'est plus constituée de petits postes à peuplements isolés. Les transformations qu'ont subies ses structures ont triplé sa population. Les grandes industries qui s'y sont implantées ont ouvert des perspectives immenses au trafic fluvial.

Les compagnies subventionnées qui, jusqu'alors ne pouvaient vivre de leurs frets, auraient pu devenir rentables et se passer de subventions, d'autant plus que l'avènement du moteur diesel venait réduire leur coût d'opération. Mais cette manne attira un grand nombre de concurrents que n'astreignèrent pas les exigences d'un service régulier et le fardeau des navires à passagers. Ces petites entreprises de navigation, attirées par ce trafic nouveau, faisant le transport à des coûts moindres, rongèrent les revenus des entreprises subventionnées de sorte que, jusqu'à l'ouverture de la route numéro 15, le gouvernement provincial, afin de conserver des services réguliers absolument nécessaires tant en fret qu'en passagers, dut continuer à subventionner des compagnies capables de se plier aux servitudes de tels services.

Depuis que cette route no. 15 perce jusqu'à Sept-Iles et que le camion, l'autobus et l'avion peuvent assurer des services normaux, le gouvernement du Québec n'accorde plus de subventions dans le secteur s'étendant à l'ouest de Sept-Iles. Il lui faudra cependant assurer les services maritimes de la Moyenne et de la Basse Côte Nord, tant et aussi longtemps que la route no. 15 ne s'étendra pas jusqu'à Blanc Sablon.

Ce développement important de la Haute Côte Nord a modifié également les relations Côte Sud - Côte Nord et partant, obligea le gouvernement de la province à repenser la structure des subventions aux services des deux rives.

En effet, il est normal, et cette politique doit être envisagée dans la perspective d'une régénération économique importante, que le Bas Saint-Laurent puisse être relié à Baie Comeau et à Sept-Iles par des moyens de transport rapides, économiques et efficaces, et cela, durant toute l'année. C'est pourquoi, les subventions gouvernementales aux transports s'orienteront dans les années à venir vers l'établissement, à des points stratégiques, de services de traversiers brise-glace à embarquement et débarquement par les bouts, afin que le Bas Saint-Laurent puisse concurrencer sur les marchés de Baie Comeau et Sept-Iles, les produits en provenance de régions plus favorisées.

PRINCIPES GENERAUX PRESIDENT A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

La province de Québec a subventionné durant l'année fiscale 1964/65, 20 services de transport maritime et aérien. Une subvention à la compagnie de Transport de Havre St-Pierre a été discontinuée, un autre service étant subventionné depuis de nombreuses années pour le service de la Basse Côte-Nord. Par contre deux (2) nouveaux services de traversiers et un service d'avions ont reçus des subventions:

Albert D. Vézina pour un service de canots à glace, pour la marchandise entre l'Ile-aux-Grues et Montmagny et la Traverse Lotbinière - Deschambault, aussi un service d'avions aux Iles-de-la-Madeleine.

En général, le gouvernement évite de donner deux subventions à des compagnies différentes pour desservir les mêmes points, et s'attache à bien définir la nécessité du service et son caractère déficitaire.

Nécessité du service

- a) Revue des autres moyens de transport, s'il en existe.
- b) Conséquences de l'introduction ou du retrait du service sur l'économie des régions à desservir.
- c) Analyse des statistiques des frets et des passagers à transporter.
- d) Etudes des taux proposés.
- e) Revue de l'aspect technique du (es) navire (s) à mettre sur les services;
- f) Etudes démographiques des régions.
- g) Importance du service par rapport aux facteurs psychologiques, économiques et sociologiques des régions à desservir.

Aspects financiers du service subventionné

Analyse des montants recommandés ou refusés en fonction:

- a) de l'honoraire en vigueur et des taux chargés
- b) des possibilités du transport
- c) des difficultés portuaires et climatériques
- d) des bureaux d'affrètement
- e) des coûts de revient et des revenus à la tonne
- f) coût du navire et des transformations s'il y a lieu
- g) coût d'opération
- h) coût d'administration
- i) coût de la finance
- j) études des services compétitifs s'il y a lieu
- k) analyse des personnes ou des compagnies qui demandent des subsides afin de s'assurer qu'ils peuvent donner le service en toute sécurité et selon une saine économie des deniers publics
- l) longueur du contrat en fonction des coûts et de la nécessité du service.

Au cours de l'année 1964, 12 services subventionnés furent inspectés, les voici:

Clarke Steamship Cie Ltée	Rimouski - Blanc Sablon
Cie de Traverse Trois-Pistoles - Les Escoumins (Capitaine P.E. Lévesque)	Traverse Trois-Pistoles - Les Escoumins
Ungava Transport Ltée	Traverse Ste-Anne-des-Monts - Sept-Iles
Cie de Traverse Matane - Godbout Ltée	Traverse Matane - Godbout
Cie de Traverse Rivière-du-Loup - St-Siméon	Traverse Rivière-du-Loup - St-Siméon
Cie de Navigation Charlevoix - Saguenay	Baie Ste-Catherine - Tadoussac
Coopérative de Transport Maritime et Aérien	Montréal - Québec - Les Iles-de-la-Madeleine
Ernest Cormier	Havre Aubert - Cap-aux-Meules via l'Ile d'Entrée
P.E. Lavoie	Montmagny - Ile-aux-Grues (service d'été)
Syndicat Coopératif Traverse St-Juste-du-Lac	St-Juste-du-Lac - Notre-Dame-du-Lac
Montmagny Air Service	Montmagny - Ile-aux-Grues (service d'hiver aérien)
Cie de Navigation Nord-Sud	Traverse Pointe-au-Père - Baie Comeau

Tous les services dont l'inspection a été faite ont été trouvés satisfaisants et rencontrent les exigences du ministère des Transports et Communications (Section maritime).

CLASSIFICATIONSERVICES DE LA COTE NORD

- A) d'été: Montréal - Québec - Blanc Sablon
2 fois par mois
- B) De Montréal - Québec à Havre-St-Pierre
1 fois par semaine
- C) De Rimouski - Sept-Iles et Blanc Sablon
1 fois par semaine
- D) De Rimouski - Baie-Comeau à Sept-Iles
2 fois par semaine
- E) d'hiver: 1 voyage par mois de Rimouski vers Rivière-au-Tonnerre - Mingan et Havre-St-Pierre, avec extension jusqu'à Blanc-Sablon les 15 décembre et 15 janvier.

Les 5 services sont donnés par Clarke Steamship dans un même contrat.

TOTAL:

\$330,000.

SERVICES DE LA COTE SUD

Montréal - Québec - Gaspé
(Agence Maritime Inc) \$15,000

Montréal - Québec - Les Iles-de-la-Madeleine
(Coopérative de Transport Maritime & Aérien) \$40,000

TOTAL:

\$55,000

LES TRAVERSERS

Pointe-au-Père - Baie Comeau
(Cie de Navigation Nord-Sud) \$50,000

Ile-aux-Grues - Montserrat
(Paul-Eugène Lavoie) \$2,000

Trois-Pistoles - Les Escoumins
(Paul-Émile Lévesque) \$5,000

Rivière-du-Loup - St-Siméon
(Cie de Traverse Rivière-du-Loup - St-Siméon) \$20,000

St-Juste-du-Lac - Notre-Dame-du-Lac
(Syndicat Coopératif de la Traverse de St-Juste-du-Lac) \$2,000

LES TRAVERSIERS (Suite ...)

Matano - Godbout (Cie de Traverso Matano - Godbout Ltée) Après vérification par l'Auditeur de la Province cette subvention n'a pas été payée		
Ste-Anne-des-Monts - Sept-Iles (Ungava Transport Ltée)	\$25,000	
Havre-Aubert - Cap-aux-Meules via l'Île d'Entrée (Ernest Cormier)	\$6,000	
Baie Ste-Catherine - Tadoussac (Cie de Navigation Charlevoix - Saguenay)	\$48,000	
Île-aux-Coudres - Les Éboulements (Cie de Navigation Cartier Ltée)		
	- Subvention par contrat	\$23,000
	- Subvention spéciale	\$75,000
Lotbinière - Deschambault (Cie de traverso Lotbinière - Deschambault)	\$10,000	
Île-aux-Grues - Montmagny (service canots à glace - hiver) Albert D. Vézina	\$500	
		<u>\$266,500</u>
	<u>TOTAL</u>	

SERVICE AERIEN (Hiver)

Île-aux-Grues - Montmagny (Montmagny Air Service, propriété de Gilles Couillard)	\$6,000	
Coopérative Transport Maritime - Aérien (service aérien Cap-aux-Meules - Île d'Entrée)	\$500	
		<u>\$6,500</u>
	<u>GRAND TOTAL</u>	<u>\$658,000</u>
	BUDGET REGULIER	\$570,000
	BUDGET SUPPLEMENTAIRE no 1	\$75,000
	BUDGET SUPPLEMENTAIRE no 2	\$28,000
		<u>\$673,000</u>
	BALANCE	\$15,000

PERMIS SPECIAUX

Il s'agit des permis spéciaux prévus par l'arrêté en conseil no. 2349 du 16 décembre 1960 et amendements, concernant la circulation lourde sur les chemins publics de la province de Québec. Il y a cependant lieu de souligner ici, que cet arrêté en conseil a été abrogé le 27 mai 1964 et remplacé par un autre qui porte le no. 1045.

En vertu de cette réglementation édictée suivant les dispositions de l'article 40, de l'ancien Code de la route, (maintenant l'article 49, chap. 231 S.R.Q. 1964) tout véhicule ou toute charge excédant les pesanteurs ou les dimensions qui y sont déterminées pour chaque genre de véhicules ou catégorie de chemins doit être muni, pour pouvoir circuler sur les routes de la province, d'un permis spécial émis par le ministre des Transports et Communications ou par toute personne désignée par lui à cette fin.

Chacun de ces permis est émis après une vérification aussi complète que possible de tous les renseignements fournis à l'appui de chaque demande, et aussi très fréquemment, à la suite d'une enquête plus poussée, soit par téléphone ou correspondance, auprès des autres ministères ou services gouvernementaux qui peuvent être concernés, tels que la Voirie, les Travaux publics, la Sûreté provinciale, le Bureau des véhicules automobiles, la Régie des transports, et ce, tant à Québec que partout ailleurs dans la province.

Les officiers du ministère autorisés par le ministre à émettre ces permis sont, pour le bureau de Québec, M. Jean Laporte, conseiller technique et M. Jos. Slythe,

secrétaire du département, et pour le bureau de Montréal, M. Jean-Louis Dyotte, officier d'administration et M. Pierre-Paul Beaudoin, inspecteur-en-chef du district de Montréal.

Tel que vous pourrez le constater par le tableau ci-annexé, le nombre total des permis accordés en 1964-65 fut de 6,678, dont 1,957 par le bureau de Québec et 4,721 par le bureau de Montréal.

En vertu de la réglementation sur la pesanteur et les dimensions des véhicules automobiles circulant sur les chemins publics de la province, il existe six motifs principaux qui régissent l'octroi des permis. Le tableau ci-joint partage les permis selon les motifs de leur octroi.

PERMIS EMIS EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARRETE EN CONSEIL
NO 1045 DU 27 MAI 1964 ET SES AMENDEMENTS POUR LA PERIODE
DU 1er AVRIL 1964 AU 31 MARS 1965

	<u>QUEBEC</u>	<u>MONTREAL</u>	<u>TOTAL</u>
10- POUR TRANSPORT EXCEDANT DIMENSIONS ET PESAN- TEUR LEGALES: (Machinerie, objets lourds et indivisibles, acier d'armature et de structu- re, poteaux, etc.)	497	1899	2396
20- POUR TRANSPORT DE CONSTRUCTIONS:	947	1646	2593
30- POUR CIRCULER AVEC VEHICULES EXTRA-LOURDS: (Bétonnières et camions à 3 essieux de 24,000 lbs ou plus)	23	234	257
40- POUR CIRCULER AVEC VEHICULES EXCEDANT DIMEN- SIONS ET PESANTEUR LEGALES: (Machinerie lour- de sur pneumatiques, camions genre EUCLID, ins- truments aratoires automoteurs, etc.)	240	478	718
50- POUR REMORQUER VEHICULES EXCEDANT DIMENSIONS OU PESANTEUR LEGALES: (Maison mobile, concasseur, plant d'asphalte, banc de scie, etc.)	250	464	714
60- POUR TRANSPORTER DU BOIS DE PULPE, BILLOTS, AR- BRES EN LONGUEUR ET MATERIAUX REQUIS POUR LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DES CHEMINS, SUR LES CHEMINS DE CLASSE "B" AVEC LES MEMES PESANTEURS QUE SUR LES CHEMINS DE CLASSE "A".	58	-	
	1957	4721	6678

—0—

	<u>ETAT COMPARATIF</u>			
	<u>1961-62</u>	<u>1962-63</u>	<u>1963-64</u>	<u>1964-65</u>
QUEBEC	1279	1464	1771	1957
MONTREAL	4090	4604	4999	4721
TOTAL:	5369	6068	6770	6678

RAPPORT ANNUEL DE LA
REGIE DES TRANSPORTS

(Année fiscale se ter-
minant le 30 juin 1965)

La Régie des transports de la province de Québec, conformément à l'article 39 de la loi concernant le transport, chapitre 228 des S.R.Q., de 1964, soumet respectueusement à l'honorable ministre des Transports et Communications le rapport de ses activités pour l'année expirée le 30 juin 1965.

LES MEMBRES DE LA REGIE

La Régie des transports de la province de Québec est composée des membres suivants:

le président,	Hon. Gérard La Rochelle, J.D.,
le vice-président, le vice-président,	Me Pierre Roger, c.r., M. Gustave St-Jacques, Ing.,
le régisseur, le régisseur, le régisseur, le régisseur,	M. Guy Dallaire, M. André Houde, M. Paul Brien, M. Léo Bureau, c.r.,
le secrétaire, le sec-adjoint,	M. Geo.-Henri Bélanger, M. Gérard Pinaud

Bureau principal à Québec - 880 chemin Ste-Foy

Bureau principal à Montréal - 1080 rue Amherst

LA POPULATION DES TRANSPORTEURS SOUS CONTROLE

La Régie des Transports exerce la surveillance et le contrôle sur un nombre imposant de propriétaires d'entreprises publiques pour le transport de marchandises et de voyageurs. A cause de circonstances incontrôlables, l'inventaire des dossiers actifs, à la fin de l'année 1964, n'a pu être effectué comme par les années passées.

Les transporteurs par eau étaient au nombre de 108 à la fin de l'année 1963 et les routiers comptaient 5,312 entreprises, dont 833 pour les services de voyageurs et 4,479 pour les services de camionnage. La répartition de cette population de 5,420 détenteurs de permis est exposée aux appendices A. Ces chiffres de 1963 ont sans doute été dépassés au cours de 1964 et atteignent vraisemblablement au total de plus de 5,500 détenteurs.

L'EXPANSION DES EFFECTIFS DE TRANSPORT ROUTIER

Si l'on en juge par l'augmentation constante et fort sensible du nombre de véhicules immatriculés, les entreprises de transport sous le contrôle de la Régie continuent de croître à un rythme soutenu.

C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1964, le nombre total de véhicules routiers enregistrés par nos détenteurs de permis a été évalué approximativement à plus de 50,000 unités de toutes sortes.

Le chiffre comparatif à la fin de 1956 était de 24,003 véhicules routiers; soit une augmentation de près de 108% en huit (8) ans.

Cette expansion vigoureuse représente un accroissement qui se compare très favorablement avec celui de 52% pour l'ensemble de tous les véhicules de commerce immatriculés au Québec durant la même période. (207,632 camions de tous genres en 1956 comparativement à 314,827 en 1964.)

Le détail des enregistrements à la Régie et des immatriculations au Bureau des Véhicules Automobiles est exposé aux appendices B.

LES AUDITIONS EN SEANCE PUBLIQUE

Durant l'année expirée le 30 juin 1965, la Régie a siégé à deux divisions et dans douze (12) localités pour enquêter sur les requêtes majeures qui lui furent soumises. Ces enquêtes en séance publique ont nécessité 151 jours d'audition.

Le nombre de causes inscrites au rôle pour audition publique a été de 870, dont 55 ont été retirées à la demande des parties. On trouvera aux appendices C le détail des jours d'audition et le calendrier des séances publiques, les endroits et le nombre de causes inscrites au dit rôle.

Au surplus, la Régie a eu à faire l'étude et l'examen "En Chambre" d'un nombre élevé (2,615) de requêtes d'ordre secondaire.

LES DECISIONS PAR ORDONNANCE

La Régie a signifié 3,373 ordonnances durant l'année au 30 juin 1965, dont 14 pour le transport par eau, 333 pour la location de véhicules de promenade et de commerce, 560 pour les services de transport de voyageurs par autobus, taxi et autoceige, et finalement 2,466 ordonnances pour les différents services de camionnage.

Le détail de ces décisions par ordonnance signifiées aux parties apparaît aux appendices D pour chacun des services de transport sous contrôle.

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Pour ne citer qu'une partie des tâches de l'administration, il faut noter que le travail préparatoire aux décisions et ordonnances de la Régie a exigé un nombre considérable de communications avec les parties en cause. Les informations et précisions ainsi obtenues sont essentielles à l'organisme de contrôle en vue de la conduite expéditive et ordonnée des questions sous examen.

Qu'il suffise d'exposer, en guise d'illustration, que les entreprises de camionnage, à elles seules, ont exigé l'expédition de 1,750 avis de requête et de rôle, durant l'année expirée le 30 juin 1965, à l'intention de 21,056 intéressés. Le service de mécanographie a été tenu de préparer, pour sa part et entre autres tâches, près de 615,000 reproductions variées durant la même période. . . .

et pour l'ensemble des services sous contrôle. On trouvera le détail de ces tâches aux appendices D-8 et F-1, respectivement.

LES ETATS FINANCIERS DE LA REGIE

La comptabilité générale de la Régie est faite par les services comptables du Ministère des Transports et Communications et s'établit sur l'exercice annuel particulier au gouvernement du Québec. Cet exercice se termine au 31 du mois de mars de chaque année.

Ainsi pour l'exercice terminé le 31 mars 1965, les recettes brutes attribuables à la Régie furent de \$1,602,042, en regard d'un montant de dépenses ordinaires de \$439,482, affecté aux salaires, frais de voyage, matériel et fournitures de bureau, etc.

L'examen de l'appendice E démontre que les recettes brutes pour l'année terminée le 31 mars 1959 étaient de \$667,298. L'accroissement des six dernières années serait donc de 140%. L'accroissement comparable en regard des dépenses ne serait que de 40%, environ.

LES SERVICES DE TRANSPORT PAR EAU

Les entreprises publiques de transport de voyageurs et marchandises par eau sont sous le contrôle de la Régie des Transports depuis le 27 avril 1961. Ces entreprises étaient . . .

antérieurement sous la juridiction de la Régie des Services Publics du Québec.

Suivant une compilation arrêtée au 30 juin 1965, les services de transport par eau comprenaient 119 détenteurs de permis dont 17 étaient considérés inactifs parce que sans navire au registre. Le matériel d'exploitation des 102 détenteurs actifs de permis se composait de 148 navires. Le détail du nombre de permis et navires employés est donné à l'appendice G suivant la répartition dans chaque catégorie de service.

L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DES ROUTIERS PUBLICS

Au Québec, l'industrie du camionnage public sous contrôle de la Régie prend de plus en plus d'importance. Selon les relevés estimatifs publiés par le Bureau Fédéral de la Statistique (catalogue 53-209-F, annuel), les recettes brutes de l'entreprise pour l'année 1963 atteignaient presque les \$203,000,000. Ce rendement substantiel est attribué à un volume de trafic de 2,297,979,000 tonnes-milles de travail utile; soit à un prix moyen de 8.81¢ par tonne-mille.

L'industrie du camionnage public est relativement moins avancée au Québec que dans les provinces situées à l'Ouest. Son avènement est plus récent et son expansion a été moins marquée au début alors que les transporteurs devaient se tailler une clientèle et gagner la faveur publique. On verra à l'examen des . . .

appendices H que le démarrage est maintenant bien amorcé et que cette industrie est en plein essor.

Le transport routier sous toutes ses formes est déjà une activité économique de prime importance au Québec. A l'heure actuelle en fait, le déboursé collectif est supérieur à un milliard et demi de dollars (\$1,500,000,000). Or parmi les usagers de la route il est incontestable que le camion public, par nécessité compétitive et économique, est le véhicule qui offre le plus haut degré de productivité par unité de main d'oeuvre et de capital engagé.

C'est à bon droit que le routier public est considéré comme un puissant multiplicateur d'énergie humaine et qu'il est reconnu, depuis assez longtemps, comme le levier le plus significatif de progrès économique moderne.

ORIGINE DES COMMISSIONS ET REGIES POUR LE TRANSPORT

L'ancêtre de la Régie des Transports (routiers) fut la Commission des Services d'utilité publique du Québec. Cet organisme trouve son origine en 1909 par la loi 9, Edouard VII, chapitre 16; soit il y a 55 ans. A cette époque, sa juridiction s'étendait sur tous les services d'utilité publique y compris le transport par tramway de voyageurs et marchandises.

Son premier président fut Me F.W. Hibbard, c.r., secondé des commissaires François Charles Laberge et Sir George Garneau; tous deux ingénieurs, et Me Jos Ahern, c.r., agissant comme secrétaire.

Ce n'est qu'en 1926 que les transports par l'autobus et le camion furent placés sous le contrôle de la Commission des services publics. Toutefois, seul le contrôle sur l'autobus fut mis en vigueur en 1926.

Quant au contrôle sur le camionnage, sa mise en vigueur devait attendre jusque vers 1935 alors que le routier public commençait à peine à orienter son activité de ce côté. En même temps se faisait aux Etats-Unis d'Amérique l'adoption du Motor Carriers Act pour réglementer, sous la juridiction de l'Interstate Commerce Commission, les transporteurs routiers déjà engagés dans le trafic international et entr'états.

La Régie des Transports (routiers) a été constituée en 1949 comme premier organisme distinct pour le contrôle et la surveillance des entreprises de transport routier exploitant pour le compte d'autrui. L'appendice J trace l'évolution des organismes et des contrôles sur les transports publics.

Ce contrôle et cette surveillance des entreprises publiques de transport routier représentent une tâche qui ne cesse de s'alourdir depuis une dizaine d'années. Il s'ensuit que les moyens d'action dont la Régie dispose en fait de personnel technique, d'espace et de matériel de bureau, plus spécialement au siège social de Québec, sont devenus largement insuffisants et risquent de compromettre sérieusement la bonne marche et l'efficacité de l'organisme de contrôle.

LE NOMBRE DE DETENTEURS DE PERMIS
SOUS CONTROLE ET SURVEILLANCE DE LA REGIE

D'après le relevé annuel au 31 décembre 1963 (x)

<u>Services routiers des marchandises</u>		
Camionneurs généraux:		3,536
avec 16 véhicules et plus	287	
" 6 à 15 véhicules	406	
" 1 à 5 véhicules	2,843	
Transporteurs - lait et crème		808
Transporteurs - effets de ménage		133
Transporteurs - exemptés/ réciprocité		106
Location - Véhicules de commerce		166
Transporteurs - spéciaux et divers		61
-Moins ajustement pour détenteurs figurant dans plusieurs services		-(270)
<hr/>		
Nombre net de détenteurs		4,479
<u>Services routiers des voyageurs</u>		
Propriétaires d'autobus:		387
avec 16 véhicules et plus	23	
" 6 à 15 véhicules	52	
" 1 à 5 véhicules	312	
Location - véhicules de promenade		243
Voituriers étrangers (charte-partie)		73
Voituriers par taxi		92
Voituriers par auto-neige		9
Permis spéciaux et divers		95
-Moins ajustement pour détenteurs figurant dans plusieurs services		-(66)
<hr/>		
Nombre net de détenteurs		833
DETENTEURS POUR TRANSPORTS ROUTIERS		5,312
DETENTEURS POUR TRANSPORTS PAR EAU		108
<u>GRAND TOTAL DES DETENTEURS DE PERMIS</u>		<u>5,420</u>

(x)- En raison de circonstances incontrôlables, la Régie n'a pas été en mesure de procéder à la compilation générale des détenteurs et effectifs sous permis en 1964.

1963
NOMBRE DE DETENTEURS

APPENDICE A-1

LE NOMBRE DE DETENTEURS DE PERMIS
SOUS CONTROLE ET SURVEILLANCE DE LA REGIE

Comparaison des années 1956 à 1963 (x)
d'après les relevés au 31 décembre.

	<u>TRANSPORTEURS ROUTIERS MARCHANDISES VOYAGEURS</u>	<u>TRANSPORTEURS PAR EAU</u>	<u>TOTAL DES DETENTEURS</u>
1956	4501	-	4953
1957	4413	-	4879
1958	4606	-	5134
1959	4633	R.S.P.	5178
1960	4487	R.S.P.	5114
1961	4334	114	5071
1962	4440	101	5249
1963	4479	108	5420
1964	?	119	?

(x) - En raison de circonstances incontrôlables, la Régie n'a pas été en mesure de procéder à la compilation générale des détenteurs et effectifs sous permis en 1964.

NOTE

R.S.P. signifie sous la juridiction et le contrôle de la Régie des Services Publics.

de 1956 à 1963

NOMBRE DE DETENTEURS

APPENDICE A-2

PROGRESSION ANNUELLE DES VEHICULES ROUTIERS
ENREGISTRES PAR LES DETENEURS DE PERMIS DE LA REGIE
 Pour la période de 1956 à 1964

Véhicules et préfixes de plaque d'en- registrement	1956	1958	1960	1961	1962	1963	(x) 1964
Camions L	14,064	14,858	15,799	16,380	17,166	17,123	18,100
" louage FX	606	902	1,417	1,623	2,246	2,741	3,300
Remorques louage R	-	-	169	452	1,298	1,585	1,230
Semi-rem. RL	5,151	6,411	7,806	8,206	9,147	9,319	10,400
MARCHANDISES	19,821	22,171	25,191	26,661	29,857	30,768	33,030
Autobus A	1,951	1,982	1,931	2,130	2,190	2,370	2,500
Taxis T	169	222	261	241	249	207	230
Auto-neiges A	26	11	10	8	3	5	10
Limousines -	-	-	-	-	46	88	86
Voitures louage -	2,036	3,008	6,971	8,535	9,692	11,580	14,500
VOYAGEURS	4,182	5,223	9,175	10,914	12,180	14,250	17,326
TOTAL DE VEHICULES	24,003	27,397	34,366	37,575	42,037	45,018	50,356

NOTE: A remarquer que le nombre de véhicules est légèrement inférieur à celui des immatriculations au Bureau des Véhicules Automobiles. Ceci s'explique du fait que certains certificats de permis ne parviennent pas à la Régie à cause de perte ou d'oubli chez les émetteurs des régions éloignées.

(x)
1964- D'après une évaluation sommaire et très approximative.

ENREGISTREMENTS A LA REGIE

APPENDICE B-1

STATISTIQUES OFFICIELLES D'IMMATRICULATION
DU BUREAU DES VEHICULES AUTOMOBILES

De 1952 à 1964 et pour certaines plaques réservées
aux véhicules des détenteurs de permis de la Régie

	Camion "L"	Camion louage "FX"	Semi- remorques "RL"	Louage Voiture Promenade	Camions et Véhicules de Commerce
1952	12,207	?	2,865	?	152,970
1953	12,415	?	5,166	?	158,901
1954	13,060	?	5,928	?	168,140
1955	12,763	?	4,045	1,438	184,500
1956	14,025	?	5,829	2,144	207,632
1957	15,055	?	6,653	2,584	215,401
1958	15,255	?	6,608	3,579	224,974
1959	15,765	?	7,169	3,894	231,699
1960	16,262	?	8,011	7,632	242,019
1961	16,776	?	8,546	9,148	263,275
1962	17,869	2,461	9,610	11,252	284,426
1963	17,981	2,810	9,651	12,129	302,227
1964	18,752	3,465	10,438	15,080	314,827

NOTE: Le groupement "CAMIONS ET VEHICULES DE COMMERCE" comprend les véhicules moteurs suivants: camions, et tracteurs avec préfixes L, F, FX, N, G, W, H, C, P, SN, GP, WH, K, S, qui sont les camions publics, privés et de louage, véhicules de ferme, gouvernements, véhicules-outils, corbillards et ambulances, tracteurs de ferme, véhicules lourds de construction, auto-neiges, gouvernement du Québec, chasse-neige, véhicules en territoire isolé, motopatinettes ou traineaux mobiles.

CALENDRIER DES AUDITIONS EN SEANCE PUBLIQUE

PERIODE DU 1er JUILLET 1964 AU 30 JUIN 1965

En 1964 : - 77 jours

JUILLET	Le 3 à Québec; le 6 à Rimouski, le 7 à Matane; le 9 à Percé; les 2-21-22-30 à Montréal.
AOUT	Les 5-24-26 à Québec; les 12-19 à Montréal.
SEPTEMBRE	Les 15-16-17-23-29-30 à Québec; le 11 à Chicoutimi; les 9-15-16-17-23-24-29-30 à Montréal.
OCTOBRE	Les 1-7-8- à Québec; les 1-6-7-8-13-14-15-20-21-22-26-27-29 à Montréal; le 20 à Val d'Or; le 22 à Rouyn.
NOVEMBRE	Les 9-23-24-25-26 à Québec, le 17 à Matane; le 18 à Rimouski, le 20 à Percé; les 10-12-13-17-18-19-23-24-25-26-30 à Montréal.
DECEMBRE	Les 9-10 à Québec; le 16 à Chicoutimi; les 1-2-3-9-10-15-16-17-21 à Montréal.

En 1965 : - 74 jours

JANVIER	Les 20-26-28 à Montréal.
FEVRIER	Les 1-2-3-4-9-10-11-22 à Québec, le 18 à Sherbrooke; les 2-3-4-9-10-11-17-18-19-23-25- à Montréal; le 16 à Trois-Rivières.
MARS	Les 9-10-11-15-16 à Québec; les 16-17-18-23-24-25-31 à Montréal; le 9 à Hull.
AVRIL	Les 6-7- à Québec; les 6-7-8-20-21-22-26-27-28-29 à Montréal.
MAI	Les 11-25-26 à Québec; le 13 à Rivière du Loup; les 4-18-19-20-25-26 à Montréal; le 4 à Rouyn; le 5 à Val d'Or.
JUIN	Les 8-9-10 à Québec; le 22 à Chicoutimi; les 8-9-10-15-16-17-22-23 à Montréal.

SOMMAIRE DES JOURS D'AUDITION PUBLIQUE PAR MOIS

1964 -	En juillet 8, août 5, septembre 15, octobre 18, novembre 19 et décembre 12.	Total: 77 jours
1965 -	En janvier 3, février 21, mars 13, avril 13, mai 12, et juin 12.	Total: 74 jours

GRAND TOTAL: 151 jours.

REPARTITION DU NOMBRE DE JOURS D'AUDITION
SELON L'ENDROIT OÙ LA REGIE A TENU DES SEANCES PUBLIQUES

COMPARAISON DES ANNEES TERMINEES LE 30 JUIN DE 1958 A 1965

	<u>1958</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>
QUEBEC	28	22	23	45	50	50	51	42
CHICOUTIMI	5	3	5	10	7	1	6	3
RIMOUSKI	2	1		1	2	4	3	2
ROBERVAL	3	1	1					
BAIE COMEAU	1			1	3	2	1	
ST-JOSEPH D'ALMA		1	2		1	2		
MATANE		1	2		1	1	2	2
RIVIERE-DU-LOUP		2			1	1		1
PERCE		1			1	1	1	2
SEPT-ILES	1	1	2					
CAP AUX MEULES							1	
THETFORD	1	1	2					
LA MALBAIE						1		
CHANDLER							1	
MONTREAL	76	74	95	100	132	123	120	92
SHERBROOKE	2	2	4	3	4	2	2	1
TROIS-RIVIERES	2	2	2	3	3	3	2	1
HULL	2	2	3	1	3	3	1	1
ROUYN	1	1	1	1	1	3	2	2
VAL D'OR	2	1	1	1	1	1	1	2
AMOS					1	1		
<u>TOTAL-</u>	<u>125</u>	<u>115</u>	<u>141</u>	<u>167</u>	<u>211</u>	<u>199</u>	<u>194</u>	<u>151</u>

JOURS D'AUDITION
SELON L'ENDROIT

APPENDICE C-2

LE DETAIL DES INSCRIPTIONS
AU REPERTOIRE DES AVIS DE ROLE
Période de 12 mois au 30 juin 1965

Distribution du nombre des inscriptions (N.B.) aux avis de rôle
selon l'endroit des auditions. Répartition pour chaque caté-
gorie de service.

<u>ENDROITS</u>	<u>NOMBRE</u> <u>de causes</u>	<u>CONTRE-</u> <u>avis</u>	<u>TOTAL DES</u> <u>inscriptions</u>
QUEBEC	247	18	265
RIMOUSKI	16	2	18
RIVIERE DU LOUP	15	2	17
CHICOUTIMI	38	3	41
MATANE	18	-	18
PERCE	21	-	21
MONTREAL	408	26	434
HULL	10	-	10
TROIS-RIVIERES	14	-	14
SHERBROOKE	16	1	17
VAL D'OR	27	-	27
<u>ROUYN</u>	<u>40</u>	<u>3</u>	<u>43</u>
TOTAL -	870	55	925
<u>Répartition par service de</u>			
CAMIONNAGE	684	47	731
AUTOBUS	87	3	90
TAXI ET AUTO-NEIGE	15	1	16
LOCATION DE VEHICULES DE COMMERCE	36	1	37
LOCATION DE VEHICULES DE PROMENADE	38	2	40
<u>TRANSPORT PAR EAU</u>	<u>10</u>	<u>1</u>	<u>11</u>
TOTAL - (1964-65)	870	55	925
<u>RETROSPECTIVE</u>			
(1963-64)	1090	79	1169
(1962-63)	1074	46	1120
(1961-62)	1037	72	1109
(1960-61)	1123	39	1162
(1959-60)	830	36	866
(1958-59)	872	31	903

N. B.: Ces inscriptions sont tirées du répertoire des avis de rôle qui est conservé aux Archives de la Régie à Québec.

INSCRIPTIONS AUX
AVIS DE ROLE

APPENDICE C-3

LE NOMBRE D'ORDONNANCES SIGNIFIEES
PERIODE DE 12 MOIS AU 30 JUIN 1965.

Pour chaque catégorie de service

	<u>DECISIONS</u> <u>PAR</u> <u>ORDONNANCE</u>		<u>TOTAL</u>
	<u>après</u> <u>audition</u> <u>publique</u>	<u>après</u> <u>étude en</u> <u>chambre</u>	
TRANSPORT PAR EAU	4	10	14
LOCATION - VEH. COMMERCE	25	129	154
LOCATION ; - VEH. PROMENADE	34	145	179
AUTOBUS	101	366	467
TAXI	11	76	87
AUTO-NEIGE	1	5	6
CAMIONNAGE	582	1884	2466
TOTAL	758	2615	3373
<u>RETROSPECTIVE</u>			
(1963-64)	900	1950	2850
(1962-63)	712	2025	2737
(1961-62)	1019	2104	3123
(1960-61)	939	1643	2582
(1959-60)	830	1500	2330

SOMMAIRE GENERAL DES
ORDONNANCES SIGNIFIEES

APPENDICE D-1

TRANSPORT PAR EAU

Relevé des ordonnances signifiées durant la
période de 12 mois au 30 juin 1965.

<u>OBJET DE LA REQUETE OU</u> <u>MOTIF DE L'ENQUETE.</u>		<u>DECISIONS PAR ORDONNANCE</u>	
		<u>APRES</u> <u>AUDITION</u>	<u>EN</u> <u>CHAMBRE</u>
Demande de permis	acc.	2	3
Transfert de permis	acc.	-	1
Revision de tarif	acc.	2	-
Changement de nom	acc.	-	1
<u>Annulation</u>		<u>-</u>	<u>5</u>
TOTAL de 14 ordonnances		<u>4</u>	<u>10</u>
<u>SOMMAIRE DES DECISIONS</u>		<u>APRES</u> <u>AUDITION</u>	<u>EN</u> <u>CHAMBRE</u>
d'accorder		4	5
de rejeter		-	-
diverses		<u>-</u>	<u>5</u>
TOTAL - 14	(1964-65)	<u>4</u>	<u>10</u>
<u>RETROSPECTIVE</u>			
14	(1963-64)	4	10
26	(1962-63)	-	26

ORDONNANCES SIGNIFIEES
TRANSPORT PAR EAU

APPENDICE D-2

LOCATION DE VEHICULES DE COMMERCE

Relevé des ordonnances signifiées durant
la période de 12 mois au 30 juin 1965.

<u>Objet de la requête ou motif de l'enquête.</u>	<u>DECISIONS PAR ORDONNANCE</u>	
	<u>après audition</u>	<u>en chambre</u>
Demande de permis - long terme acc.	9	41
Demande de permis - long terme rej.	1	-
Demande de permis - court terme acc.	6	17
Demande de permis - court terme rej.	1	5
Modification (re: agent) acc.	-	4
Transfert de permis - long terme acc.	-	1
Transfert de permis - court terme acc.	-	1
Transfert d'actions acc.	-	2
Louage de remorques - court terme acc.	2	14
Changement - place d'affaires	-	15
Changement - raison sociale acc.	-	2
Défaut de comparution rej.	2	-
Remise en vigueur de permis acc.	-	2
Cessation d'exploitation acc.	-	9
Correction d'erreur d'écriture	-	1
Retrait	2	3
Annulation - permis temporaire	2	1
Annulation - défaut enregistrement	-	11
<u>TOTAL de 154 ordonnances</u>	<u>25</u>	<u>129</u>
<u>SOMMAIRE DES DECISIONS</u>		
d'accorder	17	108
de rejeter	4	5
diverses	4	16
<u>TOTAL de 154 ordonnances en 1964-65</u>	<u>25</u>	<u>129</u>
<u>Rétrospective</u>		
151 ordonnances en 1963-64	33	118
104 ordonnances en 1962-63	24	80
70 ordonnances en 1961-62	27	43
62 ordonnances en 1960-61	26	36
28 ordonnances en 1959-60	8	20

ORDONNANCES SIGNIFIEES
LOCATION-VEH. COMMERCE

APPENDICE - D - 3

LOCATION DE VEHICULES DE PROMENADE

Relevé des ordonnances signifiées durant
la période de 12 mois au 30 juin 1965.

<u>Objet de la requête ou motif de l'enquête</u>		<u>DECISIONS PAR ORDONNANCE</u>	
		<u>après audition</u>	<u>en chambre</u>
Demande de permis - long terme	acc.	6	56
Demande de permis - long terme	rej.	1	-
Demande de permis - court terme	acc.	5	15
Demande de permis - court terme	rej.	9	-
Modification (re: agent)	acc.	-	11
Transfert de permis - long terme	acc.	-	1
Transfert de permis - court terme	acc.	1	1
Transfert d'actions	acc.	-	3
Location - un seul véhicule	acc.	-	1
Changement de raison sociale	acc.	-	4
Changement de nom - lettres patentes "	-	-	1
Changement - place d'affaires	acc.	-	19
Cessation d'exploitation	acc.	-	6
Remise en vigueur de permis	acc.	1	-
Défaut de comparution	rej.	4	-
Déchargé du délibéré	-	1	-
Retraxit	-	2	3
Annulation - permis temporaire	-	4	1
Annulation - défaut d'enregistrement, etc.	-	-	21
Correction d'erreur d'écriture	-	-	2
<u>TOTAL de 179 ordonnances</u>		<u>34</u>	<u>145</u>
<u>SOMMAIRE DES DECISIONS</u>			
D'accorder		13	112
de rejeter		14	6
diverses		7	27
<u>TOTAL de 179 ordonnances en 1964-65</u>		<u>34</u>	<u>145</u>
<u>Rétrospective</u>			
186 ordonnances en 1963-64		27	159
131 ordonnances en 1962-63		23	108
102 ordonnances en 1961-62		28	74
134 ordonnances en 1960-61		48	86
99 ordonnances en 1959-60		37	62

ORDONNANCES SIGNIFIEES
LOCATION - VEH. PROMENADE

APPENDICE D-4

TRANSPORT DE VOYAGEURS PAR AUTOBUS

Relevé des ordonnances signifiées durant
la période de 12 mois au 30 juin 1965.

<u>Objet de la requête ou motif de l'enquête</u>	<u>DECISIONS PAR ORDONNANCES</u>	
	<u>après audition</u>	<u>en chambre</u>
Demande de permis	acc 36	181
" " "	rej 23	8
Modification de permis	acc 9	41
" " "	rej 2	2
Transfert de permis	acc 1	23
" " "	rej 1	-
Transfert d'actions - fusion	acc -	2
Revision de tarif	acc 4	17
Revision d'horaire - modification	rej 2	-
Transport de colis légers	acc 5	1
Courtier en Transport	acc -	1
Changement de raison sociale	acc 2	4
Réinscription pour audition	acc -	1
Clarification de permis	acc 1	4
Sommation	- 5	-
Annulation - permis temporaire	- 1	-
" - défaut d'enregistrement	- -	62
Déchargé du délibéré	- 2	1
Correction d'erreur d'écriture	- 1	5
Retraxit	- 6	13

TOTAL de 467 ordonnances

101

366

SOMMAIRE DES DECISIONS

d'accorder	58	275
de rejeter	28	10
diverses	15	81

TOTAL DE 467 Ordonnances en 1964-65

101

366

Rétrospective

518 ordonnances en 1963-64	159	359
328 Ordonnances en 1962-63	96	232
378 " " 1961-62	100	278
289 " " 1960-61	112	177
346 " " 1959-60	117	229

ORDONNANCES SIGNIFIEES
VOYAGEURS PAR AUTOBUS

APPENDICE D-5

TRANSPORT DE VOYAGEURS PAR TAXI ET AUTONEIGE

Relevé des ordonnances signifiées durant
la période de 12 mois au 30 juin 1965.

Objet de la requête ou motif de l'enquête		<u>DECISIONS PAR ORDONNANCE</u>	
		<u>après audition</u>	<u>en chambre</u>
<u>TAXI</u> - Demande de permis	acc.	7	15
Taxi - Demande de permis	rej.	1	-
Modification de permis	acc.	2	2
Transfert de permis	acc.	-	2
Revision de tarif	acc.	-	17
Déchargé du délibéré	-	1	-
Retrait	-	-	3
Annulation - défaut d'enregistmt	-	-	35
Correction d'erreur d'écriture	-	-	2
		<u>11</u>	<u>76</u>
 <u>AUTONEIGE</u>			
Transfert de permis	acc.	-	1
Défaut de comparution	rej.	1	-
Annulation - défaut d'enregistrement	-	-	3
Retrait	-	-	1
		<u>12</u>	<u>81</u>
 <u>SOMMAIRE DES DECISIONS</u>			
D'accorder		9	37
de rejeter		2	-
diverses		1	44
		<u>12</u>	<u>81</u>
 <u>Rétrospective</u>			
110 ordonnances en 1963-64		43	67
51 ordonnances en 1962-63		14	37
76 ordonnances en 1961-62		27	49
54 ordonnances en 1960-61		13	41
60 ordonnances en 1959-60		18	42
 <u>ORDONNANCES SIGNIFIEES</u> <u>VOYAGEURS PAR</u> <u>TAXI ET AUTONEIGE</u>			

APPENDICE D-6

TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR CAMION

Relevé des ordonnances signifiées durant
la période de 12 mois au 30 juin 1965.

Objet de la requête ou motif de l'enquête	DECISIONS PAR ORDONNANCE	
	après audition	en chambre
Demande de permis	acc. 93	153
" " "	rej. 84	10
" temporaire - expér.	acc. 4	13
Modification de permis	acc. 178	232
" " "	rej. 84	4
Permis - Courtier (Broker)	acc. 3	34
" - Tractionnaire (Haulaway)	acc. 1	221
" - Lait & Crème	acc. -	16
Transfert de permis	acc. 33	86
" " "	rej. 3	-
Transfert d'actions	acc. 1	31
" de succession	acc. -	3
Echange d'équipement	acc. 9	550
" " "	rej. 4	-
Changement de nom	acc. -	15
" raison sociale	acc. 12	48
Défaut de comparution	rej. 19	-
Relevé du défaut comparution	acc. 6	-
Prolongation permis temporaire	acc. 1	28
Remise en vigueur de permis	acc. -	16
Cessation d'opération	acc. -	21
Clause rendue permanente	acc. -	16
Ordonnance rescindée	acc. -	1
Retraxit	- 53	21
Déchargé du délibéré	- 8	-
Sommation	- 17	-
Annulation - permis temporaire	- 43	129
" - défaut et autres causes	- 13	378
Correction - erreur d'écriture	- 5	36
TOTAL de 2726 décisions	664	2062
(Moins ajustement pour les ordonnances qui ont donné lieu à plus d'une décision.)	(-82)	(-178)
TOTAL - 2466 ORDONNANCES	582	1884
<u>Rétrospective</u>		
1871 ordonnances en 1963-64	634	1237
2097 ordonnances en 1962-63	555	1542
2482 " " 1961-62	828	1654
2043 " " 1960-61	740	1303
1797 " " 1959-60	650	1147

ORDONNANCES SIGNIFIEES
MARCHANDISES PAR CAMION

APPENDICE D-7

EXPEDITION AUX INTERESSES DES AVIS DE ROLE
ET DES AVIS DE REQUETE POUR LE CAMIONNAGE
période de 12 mois au 30 juin 1965.

<u>AVIS DE ROLE</u>	Nombre de causes	Nombre d'intéressés
Inscriptions initiales	695	7300
Inscriptions additionnelles	23	645
Inscriptions en contre-avis	<u>40</u> 758	<u>1142</u> 9087
 <u>AVIS DE REQUETE</u>	 992	 11969

Au grand total, le camionnage a exigé l'expédition d'avis concernant 1750 causes et requêtes affectant 21,056 intéressés, selon les données fournies par le Maître des Roles à la Régie.

<u>ANNEES</u>	<u>NOMBRE D'AVIS</u>	<u>NOMBRE D'INTERESSES</u>
1964-65 -	1750	20, 056
1963-64 -	1650	18, 831
1962-63 -	1784	22, 182

C A M I O N N A G E
EXPEDITION DES AVIS

APPENDICE D-8

ETATS FINANCIERS DE LA REGIE
REVENUS VS DEPENSES ORDINAIRES

Comparaison des exercices financiers
de 12 mois au 1er avril des années
1959 - 1960 - 1961 - 1962 - 1963 - 1964 - 1965 -

	<u>REVENUS</u>	<u>DEPENSES</u>
1958 - 59	# 667,298.50	# 313,570.55
1959 - 60	# 778,027.23 (16.6%)	# 346,977.13 (10.7%)
1960 - 61	# 904,120.54 (16.2%)	# 367,009.62 (6.3%)
1961 - 62	# 1,080,360.23 (19.5%)	# 379,887.34 (3.5%)
1962 - 63	# 1,257,307.00 (16.4%)	# 439,276.84 (15.6%)
1963 - 64	# 1,403,443.31 (11.6%)	# 467,792.18 (6.5%)
1964 - 65	# 1,602,041.67 (14.2%)	# 439,481.74 (-6.1%)-baisse
BUDGET 1965-66- - - - -	- - - - -	# 517,000.
et prévisions	# 1,800,000. (12.%)	(18.%)

Ref.: D'après les états fournis par le service de la comptabilité au Ministère des Transports et Communications.

NOTE: (x%) Les pourcentages entre parenthèses représentent l'augmentation par rapport à l'année antérieure.

ETATS FINANCIERS
REVENUS ET DEPENSES

APPENDICE E-1

TACHE DU SERVICE DE MECANOGRAPHIEPour la période de 12 mois au 30 juin 1965.I- TRAVAIL DE PHOTOCOPIEA)- Copies exécutées par
l'outillage de la RégieOrdonnances, permis temporaires, lettres, documents,
factures, etc. 31,270 copiesB)- Copies exécutées par le
service des ImpressionsOrdonnances et documents,
1,952 copiesTOTAL (A & B) 33,222 copiesII- IMPRESSION PAR "ADDRESSOGRAPH"
(2,500 - MATRICES)Enveloppes et cartes 54,367
Certificats de permis - 1964 10,860
Certificats de permis - 1965 86,925TOTAL D'IMPRESSIONS 152,152 copiesIII- POLYCOPIE - SYSTEME "GESTEMER"

	<u>Nombre de stencils</u>	<u>Nombre de feuilles</u>
Teneurs de permis	1,195	85,821
Roles d'audition	775	120,910
Avis de requête	495	11,565
Lettres circulaires	189	178,610
Amendements-ordonnances	85	32,055
format 8 1/2 X 11		228,545
format 8 1/2 X 14		200,416
<u>TOTAL</u>	<u>2,739</u>	<u>428,961 copies</u>

I, II & III - GRAND TOTAL DES REPRODUCTIONS - 614,335 copiesREPRODUCTIONS
MECANOGRAPHIQUESAPPENDICE F-1

SERVICES DE TRANSPORT PAR EAU

Distribution des permis et navires dans chaque catégorie de service au 30 juin 1965.

<u>CATEGORIES DE SERVICES</u>	<u>PERMIS</u>	<u>NAVIRES</u>
COURTIERS	2	-
CHALANDS HORS BORD	1	2
VEDETTES POUR PILOTES	6	10
EXCURSIONS TOURISTIQUES	9	19
BATEAUX PASSEURS		
a) bacs et passeurs à fond plat	8	11
b) traversée de moins de 5 milles	5	12
c) traversée de 5 milles et plus	6	7
<u>NAVIGATION MARCHANDE - CABOTAGE</u>		
a) fret général - parceurs fixe	16	32
b) nolage - vrac - parcours variable	<u>49</u>	<u>55</u>
Nombre de détenteurs actifs de permis	102	
Nombre total de navires au registre		148
Nombre de détenteurs inactifs	<u>17</u>	
TOTAL DES DETENTEURS SOUS PERMIS	<u>119</u>	

IMPORTANCE ECONOMIQUE DE L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE
PUBLIC SOUS CONTROLE DE LA REGIE.

LE MOUVEMENT ROUTIER DES MARCHANDISES A L'INTERIEUR
ET A L'EXTERIEUR DU QUEBEC POUR LES ANNEES 1956 A
1963.

<u>ANNEES</u>	<u>REVENUS OU RECETTES BRUTES D'EXPLOITATION</u>	<u>TRAVAIL UTILE OU VOLUME DE TRAFIC EN TONNES-MILLES</u>	<u>COUTANT DES USAGERS PAR TONNE-MILLE</u>
1956	- \$ 136,142,000.	1,694,686,000	8.03¢
1957	- \$ 135,170,000.	1,686,934,000	8.01¢
1958	- \$ 157,891,000.	2,006,747,000	7.86¢
1959	- \$ 157,996,000.	2,101,379,000	7.51¢
1960	- \$ 154,350,000.	1,879,817,000	8.21¢
1961	- \$ 157,006,000.	1,874,685,000	8.38¢
1962	- \$ 169,659,000.	2,070,671,000	8.19¢
1963	- \$ 202,555,000.	2,297,979,000	8.81¢

Réf:- "Transport routier des marchandises au
Québec", Catalogue No. 53-209-F, Bureau
Fédéral de la Statistique.

PROGRESSION ECONOMIQUE DU
CAMIONNAGE PUBLIC AU QUEBEC

APPENDICE H-1

VOLUME COMPARATIF DE TRAFIC MARCHANDISES DES
ROUTIERS PUBLICS (FOR-HIRE) DU CANADA.

EVOLUTION DU TRAFIC EXPRIMEE EN TONNES-MILLES
PER CAPITA POUR CHAQUE PROVINCE OU REGION DE
1957 à 1963.

REGION ET PROVINCES	EN TONNES-MILLES DE TRAVAIL UTILE PER CAPITA						
	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
ALBERTA -	878	1309	1632	1630	1840	1669	1782
MANITOBA -	350	590	648	827	904	1071	1154
COLOMBIE-BR. -	400	351	477	490	647	797	899
SASKATCHEWAN -	386	495	515	435	687	752	690
ONTARIO -	457	709	757	647	750	701	568
QUEBEC -	355	411	420	368	357	386	420
MARITIMES -	111	77	72	82	101	111	117
GLOBAL -	404	548	606	563	643	650	634
- U. S. A. -	746	734	815	827	855	890	920

Réf:- "Motor Transport Traffic, National Estimates",
Catalogue No. 53-207, Bureau Fédéral de la
Statistique.

Réf: - Le trafic per capita des routiers publics américains
(for-hire carriers) a été évalué à 50% du volume interurbain
des camions publics et privés. Ce volume provient des
données publiées à la page 8 de "American Trucking Trends 1963"

1957 à 1963
CAMIONNAGE PUBLIC DES PROVINCES
VOLUME UNITAIRE DE TRAVAIL UTILE

APPENDICE H-2

CHRONOLOGIE DES ORGANISMES DE CONTROLE
AFFECTANT LES SERVICES D'UTILITE PUBLI-
QUE DEPUIS LA PREMIERE COMMISSION ETA-
BLIE EN 1909

EVOLUTION DES CONTROLES DE TRANSPORT PAR
ROUTE ET PAR RUE

- 1909 - - La Commission des services d'utilité publique de Québec. 9, Ed. VII, ch. 16, 1909, (voyageurs et mdses par tramway)
- 1918 - Etablissement du contrôle des transports par eau. (voyageurs et marchandises par eau)
- 1920 - La Commission des services publics de Québec. 10, Geo. V, Ch. 21, 1920.
- 1925 - La Commission des services publics de Québec. S.R.Q., ch. 17, 1925.
- 1926 - Etablissement du contrôle des transports par route. (voyageurs et marchandises par autobus et camion) (mise en vigueur du contrôle sur l'autobus)
- 1935 - La Commission des services publics de Québec. 25-26, Geo. V, ch. 24, 1935. (mise en vigueur du contrôle sur le camionnage)
- 1939 - La Régie provinciale des transports et communica- tions. 3, Geo. VI, ch. 16, 1939. (location de véhicules promenade et commerce)
- 1940 - La Régie des services publics. 4, Geo. VI, ch. 11, 1940.
- 1945 - La Régie provinciale des transports et communica- tions. (9, Geo. VI, ch. 21, 1945.)
- 1949 - La Régie des Transports (routiers). 13, Geo. VI, ch. 21, 1949)
- 1959 - La Régie des services publics. (mise en vigueur du contrôle sur le transport par eau)
- 1961 - Transfert de juridiction à Régie des Transports pour le contrôle du transport par eau.

CHRONOLOGIE DES ORGANISMES
DE CONTROLE DES TRANSPORTS

APPENDICE J-1

REGIE DES SERVICES PUBLICS

Concernant cette régie, le rapport annuel couvre la période du premier juillet 1964 au 30 juin 1965. On sait que le président de l'organisme est l'hon. juge Louis-F. Cantin.

Deux grands secteurs, celui de l'expropriation et celui des services publics se partageaient les rapports des récentes années. Il en est encore ainsi, mais la création d'une Régie des eaux a diminué beaucoup l'importance du second secteur car la juridiction sur les égouts et les aqueducs est allée au nouvel organisme.

La Régie des Services publics devient surtout assignée aux expropriations. Cependant l'étude des tableaux annexés laisse voir qu'elle a consacré beaucoup de travail en 1964/1965 afin de reviser et de reclasser d'une manière finale les 750 dossiers d'opération d'égout et d'aqueduc avant d'en effectuer le transfert à la nouvelle Régie des Eaux.

A même les 200 jours ouvrables que comportait approximativement le calendrier judiciaire en 1964/1965, les régisseurs en ont consacré 158 à la tenue d'enquêtes diverses à travers la province. La répartition géographique indique 37 jours dans le district d'appel de Québec et 121 dans celui de Montréal.

Il y eut jugement dans 525 dossiers d'expropriation. Le partage indique des indemnités de \$987,144.50 dans 92 dossiers relevant du district d'appel de Québec, et d'autres de \$10,168,425.35 dans 433 dossiers relevant du district d'appel de Montréal.

Les tableaux annexés fournissent des précisions intéressantes.

RESUME DES ACTIVITES DE LA REGIE
EN MATIERE D'EXPROPRIATION

<u>Causes entrées au plunitif:</u>	<u>District d'Appel de Montréal</u>		<u>District d'Appel de Québec</u>	
Code de procédure civile	442		139	
Ville de Montréal (en appel)	30	472		139
<u>Causes inscrites pour audition:</u>				
Code de procédure civile	181		217	
Ville de Montréal	100			
Ville de Montréal - appels	17	298		217
<u>Causes entendues et prises en délibéré:</u>				
	180		32	
<u>Ordonnances fixant l'indemnité:</u>				
Code de procédure civile	209		47	
Ville de Montréal	169			
Ville de Montréal - appels	7	385		47
<u>Ordonnances Re: règlements hors Cour:</u>				
Code de procédure civile	48	48	45	45
		TOTAL 433	TOTAL 92	525
			plus	
		<u>121</u>		
<u>Jours de séances:</u>			<u>37</u>	

EXPROPRIATIONSDistrict d'Appel de Montréal

Les causes en expropriation entendues par la Régie, dans le district d'Appel de Montréal, qui sont référées soit en vertu des Articles 1066a et suivants du Code de Procédure Civile, soit en vertu des dispositions de la Charte de la Ville de Montréal ou soit à la suite d'appels de certaines décisions du Bureau des Expropriations de Montréal.

Dans le cours de notre dernière année judiciaire, les activités de la Régie dans ce district d'appel, peuvent se résumer comme suit, sous le rapport des expropriations seulement:

1. DEUX CENT NEUF (209) jugements rendus en vertu des Articles 1066a et suivants du Code de Procédure Civile, représentant des indemnités dont le total se chiffre à: \$ 4,237,222.88

2. CENT SOIXANTE-NEUF (169) indemnités fixées en vertu des dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, représentant des indemnités dont le total se chiffre à: \$ 5,185,343.59

3. SEPT (7) indemnités fixées dans les causes en appel des décisions du Bureau des Expropriations de Montréal représentant un montant de \$ 745,858.88

Le tout représentant 433 jugements comportant des indemnités au TOTAL de:

\$ 10,168,425.35

EXPROPRIATIONSDistrict d'appel de Québec

Dans le cours de notre dernière année judiciaire, les activités de la Régie, dans ce district d'appel, se résument ainsi:

QUATRE-VINGT-DOUZE (92) jugements, tous rendus en vertu des dispositions du Code de Procédure Civile seulement, et représentant des indemnités au

TOTAL DE:

\$ 987,144.50

STATISTIQUES CONCERNANT LES SERVICES
DE TELEPHONE

DANS TOUS LES DISTRICTS DE LA PROVINCE

Pour la période du 1er juillet 1964 au
30 juin 1965.

Entreprises publiques de téléphone appartenant à des particuliers, compagnies ou sociétés	135
Entreprises de téléphone privées	18
Entreprises publiques de téléphone appartenant à des municipalités	3
Requête pour autorisation d'exploiter et d'administrer une entreprise publique de téléphone	1
Requêtes pour autorisation de modifier les taux d'abonnement pour le service téléphonique	25
Requêtes pour approbation de la vente d'entreprises publiques de téléphone	16
Plaintes contre le service téléphonique.	11
Requêtes pour obtenir le service de téléphone.	7
Requêtes pour autorisation de discontinuer le service téléphonique	4
Requêtes pour approbation de contrat pour l'échange de communications téléphoniques	17
Causes diverses non classifiées	21
Causes inscrites pour audition	25
Ordonnances rendues relativement au service téléphonique	102
Inspections faites par les ingénieurs de la Régie relativement au service téléphonique	183

-0-0-0-0-0-0-0-0-

STATISTIQUES CONCERNANT LES SERVICES D'AQUEDUC
& D'ÉGOUT DANS TOUS LES DISTRICTS DE LA PROVINCE

Pour la période du 1er juillet 1964 au 30 juin 1965.

Entreprises d'aqueduc appartenant à des particuliers, compagnies ou sociétés	522
Entreprises d'égout appartenant à des particuliers, compagnies ou sociétés	28
Entreprises d'aqueduc appartenant à des corporations municipales et exploitées partiellement en dehors de leurs limites territoriales	135
Entreprises d'égout appartenant à des corporations municipales et exploitées partiellement en dehors de leurs limites territoriales	8
Requêtes pour modification de taux pour le service d'aqueduc ou d'égout	26
Requêtes pour approbation de règlements municipaux concernant les taux pour le service d'aqueduc ou d'égout	16
Requêtes pour obtenir un transfert de permis.	17
Requêtes pour autorisation de construire ou d'exploiter une entreprise d'aqueduc ou d'égout	9
Requêtes de municipalités pour autoriser la construction d'un aqueduc municipal en vertu de l'article 12 de la Loi des services publics	13
Requêtes pour obtenir le service de l'eau	1
Requêtes pour discontinuation de service d'aqueduc ou d'égout	5
Requêtes pour ratification d'ententes entre des municipalités	3
Plaintes contre le service ou les taux d'aqueduc ou d'égout	3
Requêtes diverses non classifiées re aqueduc et égout	8
Causes entrées au plunitif	102
Requêtes inscrites pour audition	21
Ordonnances rendues concernant le service d'aqueduc et d'égout	295
Inspections faites par les ingénieurs de la Régie relativement aux services d'aqueduc et d'égout.	37

BUREAU DES EXPROPRIATIONS DE MONTREAL

Par une loi sanctionnée le 20 juin 1962, le Bureau des Expropriations de Montréal s'occupe des requêtes en expropriation présentées par la Ville de Montréal et la Corporation de Montréal métropolitain. Il se compose de trois membres, dont un président et un vice-président, tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ce sont:

Monsieur Fernand Dostie, président,
 Me René Reeves, vice-président,
 Monsieur F.-X. Vézina, membre.

Avant l'adoption de cette loi, les autorités de la ville de Montréal devaient s'adresser à la Régie des Services publics et ne pouvaient interjeter appel. Avec la nouvelle loi, il y a un droit d'appel d'abord devant la Régie des Services publics, ensuite devant la Cour du Banc de la Reine.

Le Bureau des Expropriations de Montréal, durant l'année qui s'est terminée pour les audiences le 31 juillet 1965, a entendu 2,085 causes et a rendu 221 ordonnances réparties comme suit:

CITE DE MONTREAL

Propriétaires	1,261	\$ 11,842,418.11
Locataires	554	948,288.50

CORPORATION DU MONTREAL METROPOLITAIN

Propriétaires	269	2,044,258.39
Locataire	1	765.00

Le tout forme un total de \$ 14,835,730.00 réparti comme suit: \$ 13,886,676.50 pour les propriétaires et \$ 949,053.50 pour les locataires.